

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 47 (1902)
Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'instruction militaire préparatoire du 3^e degré. — La charge du fantassin.

La gendarmerie de campagne.

Le Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1901 constate que l'instruction militaire préparatoire du III^e degré commence à prendre pied dans la Suisse romande et que à Neuchâtel-ville, en particulier, on a obtenu des résultats réellement réjouissants. Outre Neuchâtel-ville, des cours ont eu lieu aussi à Lausanne et à Genève.

A Neuchâtel-ville et à Genève, l'initiative de l'organisation de ces cours a été prise par les sociétés de sous-officiers. Elles ont compris que cette organisation est une des tâches qui incombent aux gradés de notre armée de milices en temps de paix. Elles l'ont patriotiquement accomplie. Je saisiss avec joie cette occasion de le constater. A Lausanne, l'initiative a été prise en commun par la Société des officiers et par celle des sous-officiers.

Le cours organisé à Lausanne s'était ouvert avec 146 participants, il s'est clôturé avec 78 seulement. Les causes des nombreuses défections sont diverses. Il faut mentionner en première ligne, chez un certain nombre de jeunes gens, le manque de persévérence; ils avaient cru peut-être à un simple amusement et quand ils se sont trouvés en face d'un travail sérieux ils n'ont pas persévééré. Un nombre assez important des élèves avait été fourni par la jeunesse des écoles; or, par suite des difficultés d'une première organisation, le cours n'a pu commencer que passablement tard et a dû être continué, pour parfaire le minimum exigé de 50 heures, après la clôture des leçons des principaux établissements d'instruction. C'est le moment qu'attendent nombre de familles pour quitter la ville et, naturellement, les fils doivent suivre.

A ces causes, il faut encore ajouter l'influence d'une certaine presse, hostile au service militaire sous toutes ses formes, et la pression exercée directement sur un certain nombre de jeunes gens, soit par les adversaires du service, soit par les partisans irréductibles de la sanctification du dimanche ou du repos dominical. Ces influences produisent leurs effets, cette année aussi, sur le cours qui a lieu actuellement.

Le temps aura raison de quelques-unes de ces oppositions; quand on aura pu constater que le travail est sérieux, que l'on n'y apporte aucune

exagération ni aucune pédanterie, qu'il s'agit surtout d'enseigner aux jeunes gens des éléments qui leur rendront l'accomplissement du premier service militaire proprement dit, auquel ils seront appelés, moins difficile et moins pénible, tout en perfectionnant une instruction militaire que la courte durée des services rend forcément incomplète, et de les initier aux nécessités de la discipline, les préventions tomberont. Beaucoup des adversaires d'aujourd'hui se rallieront et les parents eux-mêmes se rangeront parmi les meilleurs auxiliaires de l'instruction militaire préparatoire du III^e degré.

Pour l'année 1902, l'instruction militaire préparatoire dans la Suisse romande, pour autant que j'ai pu me renseigner à ce sujet, se présente de la manière suivante :

Neuchâtel-ville, 2 ^e cours	202	participants.
Saint-Blaise (Neuchâtel), 1 ^{er} cours	34	"
Colombier et env. (Neuch.)	78	"
Chaux-de-Fonds,	111	"
Lausanne, 2 ^e cours	70	"
Morges et environs, 1 ^{er} cours	69	"
Bex, 1 ^{er} cours	30	"
Ste-Croix, 1 ^{er} cours	50	"
Genève, 2 ^e cours	120	"
Total	<u>764</u>	participants.

Il y a donc six centres nouveaux : Saint-Blaise, Colombier, Chaux-de-Fonds, Morges, Bex et Ste-Croix.

Tout cela ne s'est pas accompli sans difficultés. On m'écrivit qu'à la Chaux-de-Fonds il a fallu lutter contre une opposition violente de la part des journaux locaux et de la part des éléments antimilitaristes, ainsi qu'ils se nomment. Malgré cela, on n'a pas réussi à décourager les 111 jeunes gens qui ont pris part au cours et qui en ont suivi les leçons avec une grande assiduité. Sauf erreur, ce cours est terminé actuellement.

A Lausanne, la moins forte participation au cours peut être aussi attribuée aux oppositions de divers genres. Ici encore on retrouve les antimilitaires avec ceux qui admettent bien que le dimanche on fasse travailler les servantes et les domestiques, mais qui se voilent la face à l'idée qu'on le profanera en consacrant ses premières heures, même avant les cultes, à se préparer à la défense du pays; enfin de courageux anonymes (j'ignore dans quelle catégorie il faut les ranger) qui, au moyen d'annonces dans une feuille locale, ont cru devoir informer les jeunes gens que le cours d'instruction militaire préparatoire auquel on les conviait n'avait rien d'obligatoire et qu'ils pouvaient parfaitement se dispenser d'y prendre part.

Il y a d'ailleurs des gens qui sont toujours opposés à ce qu'ils n'ont

pas eux-mêmes proposé ou imaginé. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger, je pense, les promoteurs de la restauration du corps de cadets de la ville de Lausanne, et je crois qu'il faut voir dans la proposition, non suivie d'ailleurs de réalisation, qui a été faite en 1901 dans la réunion annuelle d'une abbaye locale, de reconstituer le dit corps, un symptôme d'opposition à l'instruction militaire préparatoire. Naturellement, cette proposition a été acclamée avec enthousiasme; un orateur s'est offert ainsi un facile succès; mais le tribut qu'il a payé à la patrie en est resté là et nous attendons encore.

Je crois que le bon sens finira par avoir raison de toutes ces oppositions; il faut seulement qu'on y mette de la persévérance, du tact et de la modération; de la persévérance, en ne se laissant pas arrêter par les difficultés inhérentes à toute entreprise qui débute; du tact, en évitant de froisser des sentiments dont l'expression peut être parfois exagérée ou intempestive, mais qui n'en sont pas moins respectables; de la modération, en conservant aux cours leur caractère strictement éducatif.

Il faut que les officiers considèrent l'organisation et la direction des cours d'instruction militaire préparatoire comme un devoir qui leur incombe tout spécialement. Dans bien des localités, ils se sont laissé devancer par les sous-officiers; il faut savoir infiniment de gré à ces derniers d'avoir pris une initiative que leurs ainés ne prenaient pas. Pour parvenir à un bon résultat, la coopération des officiers et des sous-officiers est indispensable. Il ne suffit pas, comme on me l'écrit, que les sociétés d'officiers s'intéressent à ces cours et délèguent quelques membres pour suivre les progrès de l'instruction. Cette sorte de surveillance n'incombe pas aux sociétés d'officiers, elle appartient à un comité de contrôle dont les instructions du Département militaire fédéral exigent la constitution; elle appartient enfin à l'officier que le Département militaire délègue pour s'assurer, par une inspection, des résultats du cours.

Ce qui appartient aux officiers, c'est de prendre leur part de l'enseignement et de travailler, avec ardeur et conscience, à amener l'instruction à un point de perfection aussi complet que possible. Ils se rendront bien plus utiles ainsi qu'en se bornant à apprécier le travail des autres.

Ce que j'ai vu ici des cours militaires préparatoires m'a convaincu qu'une des conditions de leur réussite est de les commencer au premier printemps, aussi vite que possible, dès que le temps et la longueur des jours permettent un travail utile; qu'il faut éviter de laisser naître la lassitude en les prolongeant outre mesure; que bien souvent il suffira de s'en tenir aux 50 heures prescrites comme minimum par les Autorités fédérales; que les cours organisés dans les centres scolaires doivent être terminés avant le commencement des vacances, si possible même avant la période des examens. Cette mesure pourrait même être appliquée avantageusement partout.

Le Département militaire fédéral se montre disposé à donner pour les cours préparatoires, quand les approvisionnements le permettront, le fusil court, à la place du fusil d'ordonnance de l'infanterie. Ce sera très heureux; cette arme, plus légère, est mieux appropriée à la taille et à la force des jeunes gens appelés à la manier.

J'espère que l'an prochain on pourra constater que l'instruction militaire préparatoire du III^e degré a fait dans la Suisse romande de nouveaux progrès.

Peut-on diminuer la charge que porte le fantassin suisse? Telle est la question que je me suis posée à la suite de la lecture d'un article : *Die Belastung des Infanteristen*, qu'a publié, le 26 avril dernier, l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung*.

L'auteur, probablement un des commandants de notre armée, y soutient que notre armée est beaucoup moins apte à la marche qu'aucune autre, et que notre fantassin est beaucoup plus chargé que celui des armées permanentes des pays voisins. Il en résulte que, déjà mauvais marcheur parce que l'entraînement lui manque, notre fantassin est lent dans ses mouvements et ses évolutions. Or nous aurions besoin d'un fantassin très mobile et rapide. Comme, d'autre part, notre armée n'est pas destinée aux mêmes opérations à grande envergure que celle des grands Etats, notre fantassin peut se passer d'objets qui sont indispensables à celui d'une armée permanente; les approvisionnements ne seront pas à grande distance et, grâce au réseau des communications, parviendront facilement aux troupes. Donc, il faut alléger le fantassin, au lieu d'ajouter à sa charge de nouveaux objets.

Tel est, très sommairement analysé, l'article précité.

Certaines des assertions de l'auteur sont contestables; il est contestable, en particulier, que le fantassin suisse soit beaucoup plus mauvais marcheur qu'un autre; qu'il soit moins entraîné, cela est certain; qu'il marche moins bien, cela l'est moins. Qu'on lui donne la très petite dose d'entraînement qui lui manque et notre fantassin sera aussi bon marcheur que n'importe lequel. On acquiert cette conviction quand on voit les marches, vraiment remarquables, que peuvent faire des recrues ayant à peine 40 jours de service, en plaine ou en montagne, marches compliquées encore de manœuvres et souvent de difficultés matérielles assez sérieuses à vaincre, cela avec un pour cent insignifiant d'éclopés et de malades.

Il est contestable aussi que notre fantassin puisse se passer de choses qui sont nécessaires au soldat d'une armée permanente. On répète sans cesse que les conditions de la guerre ne seront pas, pour notre armée de milices, différentes de ce qu'elles sont pour une armée permanente; pourquoi ici en serait-il autrement?

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, et je reviens à la charge du fantassin

Je m'attendais à trouver, à la fin de l'article, des propositions ou, du moins, des indications concernant la manière dont on pourrait alléger le fantassin; mais il n'est rien venu. Je me suis donc posé à moi-même cette question : Peut-on alléger le fantassin et comment ?

Je ne prétends pas apporter ici une solution, la question est trop compliquée; elle se compose d'éléments extrêmement divers. Elle a déjà été abondamment débattue et si l'on n'a pas réussi à la résoudre mieux, ce n'est pas qu'elle soit insoluble, mais qu'une solution juste est difficile à trouver.

Notre fantassin est-il trop chargé ? On peut répondre carrément : Oui. D'après un document officiel, l'*Instruction concernant l'équipement personnel de l'infanterie, modèle 1896*, la charge moyenne totale du fantassin est de 26 kg. 735 avec l'outil de pionnier, et de 25 kg. 530 sans l'outil. Mais comme, actuellement, les fantassins qui ne porteront pas un outil auront à porter une unité de tente, dont le poids est $1\frac{1}{2}$ kg. environ, on peut bien admettre que la charge moyenne de chaque fantassin approchera de 26 kg. 800. Il faudrait ajouter, pour être complet, le poids de menus objets dont le soldat ne peut pas ou ne veut pas se passer et qui alourdissent encore son chargement; il faudrait y ajouter aussi le bois de cuisson que l'homme doit souvent emporter avec lui. Bref, l'on arriverait ainsi à un poids moyen qui ne serait pas loin d'atteindre 28 kilogrammes. En outre, il n'est pas certain que les poids officiels ne sont jamais dépassés. C'est ainsi que, d'après l'*Instruction* précitée, le poids du képi oscille entre 310 et 340 grammes; or j'en ai pesé un certain nombre et plusieurs atteignaient et dépassaient même 370 grammes; je n'en ai trouvé aucun qui ne pesât que 310 grammes.

Dans un extrait du *Manuel d'Hygiène militaire* du Dr Kirchner, médecin en chef dans l'armée prussienne¹, je trouve indiqué que, d'après W. von Ploennies qu'il cite, la charge maximum à faire porter par un fantassin ne devrait pas dépasser le tiers du poids du corps; admettant que dans l'armée allemande, pour des hommes entre 20 et 23 ans, le poids moyen du corps est de 66 kg., le poids de l'attirail de l'infanterie, dit-il, ne devrait pas dépasser 22 kg.

Il résulte, d'autre part, d'expériences faites en Allemagne que, dans aucun cas, la charge du fantassin ne saurait dépasser 25 kg.

Si l'on admettait que le poids moyen du fantassin suisse est légèrement supérieur à celui du fantassin allemand, les hommes entre 20 et 32 ans ayant acquis un développement plus complet, et qu'il atteint peut-être 70 kg., il en résulterait que la charge ne devrait pas dépasser $23\frac{1}{3}$ kilogrammes.

¹ *L'équipement et la charge de l'infanterie*. Extrait du *Manuel d'Hygiène militaire* du Dr Kirchner, médecin en chef de 2^e classe de l'armée prussienne. Traduit par le commandant Cousin. — Paris, Henri Charles-Lavauzelle.

Il faut donc diminuer le chargement de nos fantassins, cela est indiscutable. Mais comment? Je le répète, je ne prétends pas résoudre la question et voudrais que d'autres, plus autorisés, s'y appliquent. Je crois toutefois, qu'on pourrait diminuer le poids d'un certain nombre d'objets : Havre-sac, capote (elle pèse 2 kg. 500 à 2 kg. 700, la capote française ne pèse que 2 kg. 020), tunique; il faudrait supprimer le second pantalon et la casquette et remplacer cette dernière par un simple bonnet, en laine ou en coton, permettant d'envelopper la tête au bivouac et pendant le sommeil; notre képi actuel devrait être aussi remplacé par une autre coiffure plus légère, qui serait l'unique coiffure du soldat, etc.

J'ai la certitude que beaucoup pensent comme moi; mais on redoute d'entrer dans la voie de changements et de modifications qui amèneraient, pendant des années, une bigarrure désagréable à l'œil. Il n'y a pas de doute que la diminution de la charge du fantassin devrait marcher de pair avec un remaniement complet de notre uniforme au point de vue de la forme, des couleurs, des passepoils et des ornements parfaitement superflus; et qu'il faudrait alors se résoudre à faire un gros sacrifice, comme quand il s'agit, par exemple, de remplacer l'armement.

Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale une loi modifiant l'article 2, lettre c de l'organisation militaire du 13 novembre 1874, en vue d'astreindre au service dans l'armée, pour former un *corps de gendarmerie de campagne*, une partie des officiers et des soldats des corps de police cantonaux.

Le message du Conseil fédéral justifie cette proposition par la nécessité, suffisamment démontrée à l'occasion des manœuvres, d'avoir à l'arrière de l'armée, déjà en temps de paix, un service de police organisé militairement; et il estime que cette nécessité est assez pressante pour qu'on ne puisse pas renvoyer à plus tard de combler cette lacune, par exemple jusqu'à la révision complète de la loi sur l'organisation militaire.

A la gendarmerie de campagne incombe en premier lieu le service de police près de l'armée pour la recherche des délits et des crimes, la surveillance générale, le transport des détenus, prévenus, etc., ainsi que l'exécution des ordres des fonctionnaires de la justice militaire. Elle est encore chargée de veiller au service d'ordre; de maintenir libre la circulation sur les routes et chemins que la troupe utilise; de faire la police locale des quartiers généraux et des cantonnements; de surveiller les cantiniers, colporteurs, voituriers, écuyers, domestiques civils d'officiers, etc.; de prévenir l'espionnage par une surveillance minutieuse de toutes les personnes civiles en contact avec l'armée; de conduire les trainards; de maintenir l'ordre dans les trains; d'empêcher le pillage des morts et des blessés; de faire la police des mœurs et celle des étrangers, des vagabonds.

bonds et des personnes suspectes; de contrôler l'eau, les aliments et les boissons, etc., etc.

Il faut pour cela des gens qui connaissent à fond le service de police, et on ne peut les trouver que dans les corps de police cantonaux.

Le Conseil fédéral se propose de donner au corps de la gendarmerie de campagne un effectif aussi faible que possible, 6 officiers et 200 gendarmes environ, pour doter l'état-major de l'armée. les états-majors des corps d'armée et des divisions de 10 à 15 hommes; en y ajoutant un certains nombre de gendarmes supplémentaires, on prendra à peine le quart des corps de police cantonaux.

CHRONIQUE ALLEMANDE

L'empereur à Mappen. — L'artillerie à pied et le jubilé de son inspecteur, le général v. der Planitz. — Menus faits. — Modifications aux règlements. — Une manœuvre aux environs de Metz. — L'exposition d'automobiles et le congrès aérostatique de Berlin.

Débutons par l'artillerie. C'est elle qui, dans le moment actuel, présente pour vous le plus grand intérêt.

La presse a attribué aux essais de Meppen, auxquels l'empereur devait assister (voir ma chronique d'avril), une grande importance, au point de vue de la question du canon de campagne à tir rapide, qui doit un jour remplacer notre canon de 1896 à tir accéléré. Quoique le secret ait été gardé le plus strictement possible, je suis en mesure de vous assurer que le canon de campagne n'a pas tiré un seul coup. Ont été seules examinées les pièces de marine, canons automatiques compris. Les reporters n'ont pas dépassé la gare de Meppen. Toute voie était absolument barrée. Mais ils ont entendu le tir des canons automatiques crachant 300 projectiles à la minute. Ils en ont conclu que les pièces de campagne à tir rapide étaient à l'essai. Leurs récits ont été brefs, nécessairement. Un journal a tenté la description et l'explication du chronographe Le Boulengé. Très débrouillard, ce journal. Que voulez-vous ! même quand on ne sait rien, il faut écrire quelque chose. D'autres journaux relèvent les effets incroyables des grosses pièces contre les plaques de blindage, sans se douter que l'éloge est mince pour M. Krupp, lui-même, fabricant de blindages.

Pour couper court, je tiens de bonne source que peu de jours avant les essais de Meppen, l'empereur avait assisté à un tir des canons à recul sur affût systèmes Krupp et Ehrhardt, au polygone de Juterbog. Quand aux résultats, on les apprendra peut-être par le budget de 1903 ou celui de 1904, quand viendront les demandes de crédits pour la transformation de notre matériel d'artillerie de campagne.

Cette transformation est dans ce moment-ci précédée d'une transfor-

mation des idées des milieux militaires : tout est changé. Personne n'éprouve plus de scrupule sérieux en ce qui concerne le recul sur affût et l'emploi des boucliers protecteurs. Même dans la Société militaire de Berlin, qui compte pas mal de membres absolument conservateurs au point de vue technique, le lieutenant-colonel von Lindenau, chef de la section russe du grand état-major, a plaidé fort énergiquement la cause des boucliers en faisant appel aux expériences de la guerre sud-africaine.

La jeunesse militaire surtout s'est assimilé le mieux du monde les idées nouvelles, et maintenant, les têtes grises commencent à changer d'avis. Vous aurez remarqué l'opposition actuelle des opinions dans les von Löbell's Jahresberichte de 1901. Le collaborateur qui traite de la tactique de l'artillerie de campagne, ancien membre de l'école de tir, ne fait guère de concession aux nouvelles pièces, tandis que l'auteur du rapport sur le matériel de l'artillerie réclame énergiquement le recul sur affût et les boucliers. Je suis convaincu que cette dernière opinion sera également celle du général d'artillerie von Hoffbauer, qui, comme inspecteur de l'artillerie, a participé grandement à la construction du canon de 1896, et dont on annonce une nouvelle brochure, *Zur Frage der Schnellfeuer-Feldgeschütze und ihrer taktischen Verwendung*.

On raconte que le lieutenant-général von Reichenau qui, de membre du conseil d'administration a passé directeur de la section des armes dans la fabrique de Dusseldorf (Ehrhardt), s'occupe en ce moment de la construction d'un canon de 5 cm. à tir rapide, destiné à détruire les boucliers protecteurs des Français¹. Est-il justifié de s'embarrasser, pour cet unique but, d'un canon spécial, qui ne peut avoir, vu son petit calibre, les qualités d'une pièce de campagne ? Je suis sûr que von Reichenau ne réussira pas.

Quant à l'artillerie à pied, elle a été comblée d'honneur en la personne et à l'occasion du jubilé cinquantenaire d'entrée au service de son inspecteur général, le général d'artillerie Edler von der Planitz. Né en 1834 et sorti de l'artillerie de la Garde, il a presque toujours appartenu à l'artillerie de campagne. En 1870-71, il fut le vaillant chef d'une batterie à cheval; et en 1879, le commandant d'un régiment d'artillerie, pour de là passer successivement chef d'état-major d'un corps d'armée, commandant d'une brigade d'infanterie, quartier-maître principal et finalement gouverneur de Mayence. Il paraissait devoir terminer sa carrière en cette qualité, quand, tout à coup, l'emploi d'inspecteur général de l'artillerie à pied réclama le choix d'une personnalité capable. Planitz n'avait appartenu à cette section de l'arme que pendant quelques mois, en qualité de chef d'une compagnie de forteresse. Néanmoins, faute de mieux, il fut désigné, en 1893, pour remplir la fonction vacante, et il justifia complètement la confiance de son souverain.

¹ Voir dans notre article : *Dans l'artillerie*, de la présente livraison, l'analyse de la brochure du général v. Reichenau.

Planitz sut donner à sa nouvelle arme un relief qui lui avait manqué jusque-là. Il établit un certain contact avec les autres armes, et inculqua à la sienne le sentiment tactique ; la guerre de forteresse ne devrait être autre chose que la guerre en rase campagne, mais avec des moyens plus efficaces, quoique plus lourds. « L'obus est le meilleur mode de protection » ; en conséquence, obtenir la prompte ouverture du feu et son rapide effet.

Pour l'artillerie lourde des armées de campagne, on créa, comme unités supérieures, le bataillon et le régiment ; furent organisées les batteries attelées d'obusiers de 15 cm. et de mortiers de 21 cm. ; bref, tout fut agencé conformément aux exigences de la guerre de campagne ; et l'on ne manqua pas non plus d'adopter les règlements et instructions destinés à traduire les nouvelles idées d'unification de la guerre de campagne et de forteresse.

Planitz, très en crédit dans nos hautes sphères, et qui, à côté d'un cœur bien placé, a la langue bien pendue, parvint à procurer à son arme quelques emplois de généraux avec rang de divisionnaires, ce que n'avaient pas prévu les réorganisations de 1887 et de 1890, et tandis que l'artillerie à pied avait toujours été, avant lui, traitée en marâtre, il obtint la formation de nouveaux bataillons et régiments. Je mettrai ma main au feu que dans deux ans, l'état de présence de l'armée nous montrera tous les régiments possédant leurs troisièmes bataillons ; peut-être même organisera-t-on des bataillons d'obusiers lourds de campagne. Depuis qu'elle est entrée dans l'ère Planitz, l'artillerie à pied a eu tous les ans des tirs et des manœuvres combinés avec les autres armes.

Vous vous rappelez l'ordre de Munster (création d'obusiers lourds et légers de campagne, voir Chronique d'octobre 1900) et le succès de la batterie Kremkow à la prise des forts du Peitang (Chronique de décembre 1900, page 909). Ce furent des succès pour Planitz, qui a reçu de son souverain, à l'occasion de son cinquantenaire, le 1^{er} mai 1902, l'ordre de l'Aigle noir, la plus haute distinction.

On a parlé, pour après le jubilé, de la retraite de ce général de haut mérite, et l'on a même désigné, comme son successeur présumé, le gouverneur de Metz, général Stötzer ; mais ce ne sont là que des conjectures.

Je cite seulement les autres jubilés de ces derniers temps : l'anniversaire de 70 ans du comte Waldersee (8 avril), le cinquantenaire de régence du grand-duc Frédéric de Bade (24 avril), et les 60 ans, comme chef du 5^e uhlans, du grand-duc Adolphe, de Luxembourg (22 mars), nommé colonel-général.

Le 1^{er} avril, le vieux v. Lentze, commandant du XVII^e corps d'armée, a enfin pris sa retraite, plusieurs fois prophétisée. Son successeur, nommé le 3 avril, est le commandant de la 10^e division à Posen, le lieutenant-général v. Braunschweig, né en 1845, et sorti des grenadiers n° 6 où il

entra comme lieutenant le 2 mars 1863. Il a pris part avec distinction aux campagnes de 1866 et de 1870-1871. Il a fait carrière en partie dans l'adjudance ; il fut même aide de camp du roi, mais appartint le plus longtemps à la troupe et au service actif.

En matière d'organisation, il faut signaler le passage des sections attelées de l'artillerie à pied et des aérostiers aux corps de troupes pour le service desquels elles sont désignées. Jusqu'à présent, elles appartaient au train. Les régiments auxquels appartiendront les sections attelées de l'artillerie à pied sont : celui de la Garde (Spandau), le régiment n° 4 (Magdebourg), n° 6 (Glogau), n° 7 (Cologne), n° 10 (Strasbourg), n° 8 (Metz), n° 15 (Thorn), n° 3 (Mayence).

On vient d'arrêter le personnel destiné à commander les formations de réserve qui seront constituées cette année. Ce sont : le régiment de réserve du VII^e corps d'armée, sous le lieut.-colonel Wettich; le régiment de réserve du X^e corps d'armée, sous le lieut.-colonel Konopacki; le régiment de réserve du XVII^e corps d'armée, sous le lieut-colonel Sabarth; les groupes de réserve d'artillerie de campagne appartiendront au corps de la Garde, au VI^e et au IX^e corps d'armée. Le groupe de la Garde sera commandé par un major, professeur à l'école de tir à Juterbog.

L'empereur a fixé, pour les officiers des instituts techniques, un uniforme spécial, ressemblant à celui des officiers « von der Armee ». Les officiers des fabriques d'armes et de munitions portent sur les épaulettes deux fusils en croix, les officiers des instituts de l'artillerie deux canons en croix.

Dans toute l'armée, on a introduit de nouveaux boutons de tunique d'un diamètre plus petit que les boutons actuels. Ça n'est pas si simple qu'on pourrait croire à première vue, attendu qu'il faut retenir aussi les boutonnières. Un malin, correspondant du journal *Der Tag*, a calculé les économies que réalisera l'empire par cette diminution du diamètre des boutons ! Le changement ne sera pas bon marché au surplus pour les officiers qui s'équipent eux-mêmes.

Le jeune roi d'Espagne, Alphonse XIII, a été nommé chef du régiment d'infanterie n° 66, à Magdebourg, le jour de sa majorité. L'empereur lui a décerné en même temps une épée d'honneur.

Un baron de Schmidt, qui réside en Lorraine, dans le voisinage d'Urville, château de l'empereur, a été nommé capitaine des cuirassiers dans la réserve ; de Schmidt a fait ses trois ans de service dans la cavalerie française où il fut promu maréchal des logis, puis, à son départ, sous-lieutenant de réserve. Il est député au Reichstag allemand.

Je cite quelques instructions rééditées ou modifiées. En premier lieu : la « Verpflegungsvorschrift für das preussische Heer im Frieden », un règlement qui nous fournit la preuve que la nourriture du soldat a été améliorée et est devenue plus variée qu'auparavant. Puis l'« Instruction sur le service de garnison », qui traite du service de garde, des honneurs et d'une infinité de détails n'intéressant que ceux-là seuls à qui il en cuirait de ne pas les connaître, ou, les connaissant, d'omettre de les observer. Les honneurs à rendre par les cyclistes sont aussi réglementés.

Le programme des obsèques d'un officier de l'artillerie décédé en service actif, sans être général, comprendra dorénavant des salves de canons, remplaçant les salves de fusils. Les ordonnances pour l'emploi des armes par les troupes en temps de paix ont été réformées selon les exigences du temps présent.

Le règlement de manœuvre et l'instruction du tir de l'artillerie de campagne ont subi des modifications qui, du reste, ne sont pas de grande importance. On ne savait guère que notre règlement de 1899 connaissait déjà la position de surveillance ou d'attente prévue dans le règlement provisoire français de 1901, mais sans en déterminer les modalités comme ce dernier. Il s'exprime comme suit : « Les formations des batteries dans les positions d'attente ne sauraient être fixées par des règles. » Les prescriptions se bornent à ordonner de charger les pièces et de préparer tout d'après les circonstances. On a ajouté des dispositions pour le tir sur des troupes couvertes sous bois dans des forêts de haute futaie ; on recommande dans ce cas-là l'obus à percussion et une espèce de tir progressif. On trouve des renseignements sur la force de percussion des balles de shrapnels et des éclats d'obus.

L'Instruction sur l'armement des officiers parle d'un pistolet automatique destiné à remplacer le revolver.

On annonce l'approbation par l'empereur d'un « Règlement de manœuvre » et d'une « Instruction sur le tir » pour les subdivisions de mitrailleuses, ainsi qu'une « Kriegs Etappen-Ordnung. » Le règlement et l'instruction pour les mitrailleuses ne seront que des projets. La position des pharmaciens militaires a été arrêtée : ils seront attachés au corps sanitaire.

Le corps de la Garde avait jusqu'ici des divisions d'infanterie. Dorénavant, ce seront des divisions de la Garde, tout court, puisqu'elles ne sont pas composées exclusivement d'infanterie, mais comprennent, depuis 1899, de l'artillerie de campagne. La division de cavalerie de la Garde conserve sa dénomination actuelle.

* * *

Le 24 mai, l'empereur a commandé une manœuvre aux environs de Metz. Il s'agissait de l'attaque d'un des forts en construction, le fort « Impéra-

trice », près de la ferme Saint-Hubert et du Point-du-Jour, lieux devenus célèbres le 18 août 1870. On avait supposé que les forts « Lorraine », sur le Gorgimont (au sud du ravin de la Mance), et « Prince royal », près du village de Saulny, au nord-est de la route de Metz-Saint-Privat-la Montagne, étaient tombés aux mains de l'agresseur. L'empereur se mit à la tête d'une division mixte qui devait attaquer le fort Impératrice, en construction et non encore armé, défendu par 2 bataillons d'infanterie, 1 compagnie de pionniers et 4 mitrailleuses, renforcés plus tard par 2 bataillons et 2 batteries de campagne. L'empereur, qui disposait de 8 obusiers lourds, fit contre battre par ceux-ci le fort, depuis les hauteurs au nord du bois des Ognons, à 500 mètres de distance. Puis il dirigea son gros par le bois de Vaux contre le flanc gauche des défenseurs. Un détachement latéral réussit, en passant par le ravin des gorges de la Mance, à tourner le fort par son flanc droit. Après trois heures de combat, l'empereur, profitant de la supériorité du nombre, attaqua le fort de vive force sur les deux flancs. Les arbitres lui attribuèrent le succès.

Un autre jour, l'empereur, en passant l'inspection de la garnison de Metz, a cordialement salué et harangué les 12 officiers anglais venus ce jour-là pour étudier les champs de bataille aux environs de la forteresse.

On vient de démolir l'enceinte au sud de l'Esplanade et on y remarque déjà le commencement d'une ville neuve (Neustadt). Le maire a profité de l'entrée de l'empereur par la porte Frédéric-Charles pour lui exprimer la gratitude de la ville qui se voit délivrée, grâce à l'influence du monarque, des liens de l'ancienne forteresse qui l'enserraient.

* * *

Nous avons eu en même temps, dans la capitale de l'empire, une exposition d'automobiles et le Congrès aéronautique.

Dans la première ont été classés en tête les automobiles de la fabrique Ehrhardt, à Eisenach. Généralement, les préférences vont aux moteurs à benzine, avec l'allumage électrique. L'inflammation électrique est trop dangereuse. Les moteurs électriques sont choisis pour les poids lourds. Pour les voitures de vitesse, destinées au transport des personnes, le type est déjà à peu près uniforme. L'exposition était limitée à l'Allemagne et à l'Autriche, mais elle a comporté toutefois des modèles Peugeot et d'autres modèles de maisons étrangères ayant un représentant à Berlin.

Le Congrès aéronautique a réuni les sommités aéronautiques de tous pays. Bien entendu, le général von Zeppelin n'a pas fait défaut. Le Congrès a visité notre bataillon d'aérostiers à Tegel et a rendu hommage à l'admirable institution et la parfaite instruction de ce corps d'élite. On fit la manœuvre du ballon captif qui ascensionna 16 minutes seulement après l'ordre donné. Une ascension libre a bien réussi. Au nom du corps des of-

ficiers, le commandant, major Klussmann, invita les membres du Congrès et d'autres convives à un brillant déjeuner, au cours duquel, portant un toast, il insista sur la solidarité laborieuse des aérostiers militaires et des hommes de science.

Les mutations ont été très nombreuses au mois d'avril, qui a vu la démission de 13 généraux de brigades. Elles ont été un peu moins nombreuses en mai. Je me borne à citer la 10^e division, qui, à la suite de l'avancement de son chef, le général v. Braunschweig, au commandement du XVII^e corps d'armée, a passé sous les ordres du lieutenant-général Siemens (de la famille du célèbre électricien), et la 13^e, où le major-général, comte Klinckowström, a succédé au lieutenant-général v. Kalckstein, démissionnaire.

En fait de bibliographie, je ne mentionnerai que l'*Historique du régiment d'infanterie Ferdinand, duc de Brunswick* (3^e de Westphalie), n° 57, à Wesel, dont la campagne de 1870-1871 a été particulièrement glorieuse. L'auteur de l'historique est le premier-lieutenant Feiber, officier du régiment.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE (*De notre correspondant particulier.*)

Budget militaire pour 1903. — Nouveaux armements et réorganisation de l'artillerie. — Composition des nouveaux groupes d'obusiers. — Recrutement du contingent annuel des recrues.

Le 6 mai, les délégations se sont réunies à Budapest et le même jour a paru le projet de budget de l'armée commune et de la marine pour 1903. Comme les années précédentes¹, nous en reproduirons les principaux chiffres, qui permettront au lecteur de se faire une idée nette de la situation actuelle de l'armée austro-hongroise et des progrès réalisés dans les diverses branches de l'administration militaire. Remarquons d'abord que le projet contient un tableau des dépenses prévues pour la transformation de l'armement de l'artillerie. Cependant — nous l'avons dit dans une précédente chronique — aucune décision n'a encore été prise au sujet de la construction de nouveaux *canons de campagne*. Ainsi que le Ministre de la Guerre l'a déclaré en commission militaire, c'est toujours la question des affûts qui offre les plus grandes difficultés. On est du reste pleinement d'accord, en haut lieu, avec ce qui a été fait jusqu'ici dans cette question de l'armement de l'artillerie. Ce qui le prouve, c'est que le général inspec-

¹ Voir 1900, page 457; 1901, page 476.

teur de l'artillerie, chevalier de Kropatschek, a été récemment promu au grade de Feldzeugmestre, la plus haute charge de l'armée.

Le budget total de l'armée de terre pour 1903 s'élève aux chiffres suivants :

Dépenses ordinaires	281,856,619 couronnes.
» extraordinaire	19,824,406 »
Ensemble	<u>301,681,025 couronnes.</u>

Dans ces chiffres, ne sont pas compris les frais d'acquisition du nouveau matériel d'artillerie. La fabrication des nouveaux obusiers de campagne et canons de montagne exigera 36 millions de couronnes, somme qui n'a pas été inscrite au budget parce qu'elle doit être couverte par un emprunt spécial à contracter, dont la charge se répartira entre les deux parties de la monarchie. On recourra de même à un emprunt, d'après ce qu'explique le Ministère de la Guerre dans son rapport, pour couvrir 40 autres millions de couronnes qui deviendront nécessaires au cas où les études en cours sur le nouveau canon de campagne seraient terminées en 1903. Un crédit de 500 000 couronnes est prévu au budget des dépenses extraordinaire pour ces études, qui ont absorbé jusqu'ici 2 800 000 couronnes, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter un crédit supplémentaire de 380 000 couronnes demandé pour 1902.

Nous parlerons plus loin de l'acquisition des nouveaux obusiers de campagne, mais remarquons ici que l'ensemble du budget de 1903 n'accuse qu'une augmentation de 5 803 303 couronnes sur les prévisions de 1902 et seulement de 3 050 000 couronnes sur celles de 1901, soit en deux ans à peine le 1 % de la totalité du budget militaire¹.

L'augmentation porte cette fois sur les dépenses ordinaires. Elle est justifiée par la réorganisation de l'artillerie — $4\frac{1}{4}$ millions de couronnes — et par l'amélioration de l'ordinaire des troupes — $1\frac{1}{2}$ million de couronnes.

La réorganisation de l'artillerie de campagne et de montagne sera enfin entreprise en 1903. Le projet prévoit la création de 14 divisions de batteries d'obusiers de campagne et la transformation d'une division de batteries de montagne dans le Tyrol. La dépense est budgetée à 5 241 239 couronnes pour 1903. Un supplément de 1 552 000 couronnes est en outre demandé pour les trois derniers mois de l'année courante 1902, car le plan de réorganisation doit être mis à exécution déjà le 1er octobre 1902.

Si l'on considère que l'augmentation, dont nous parlions plus haut, de 3 050 000 couronnes depuis l'année 1901, comprend les $4\frac{1}{4}$ millions prévus pour la réorganisation de l'artillerie, on constate qu'en réalité le budget pour 1903 accuse une diminution de dépenses sur les précédents,

¹ Le « saut du tigre » prédit l'année dernière par le député hougrois Agron n'a donc pas eu lieu. (V. *Revue militaire*, 1901, p. 474.)

ce qui prouve que l'on a réalisé des économies sur les autres postes du budget pour trouver ces $4\frac{1}{4}$ millions.

Le projet n'apporte aucune modification essentielle aux effectifs et à l'organisation des armes autres que l'artillerie de campagne et de montagne. A la vérité, une ordonnance rendue il y a déjà quelques semaines et qui doit entrer en vigueur le 1^{er} octobre prochain ajoute quatre compagnies aux régiments d'infanterie bosniaques et herzégoviniens, mais aucune demande de crédit ne figure au budget pour ce poste. Les officiers et sous-officiers de ces quatre nouvelles compagnies devront être fournis, jusqu'à nouvel ordre, par les autres compagnies des dits régiments. Relevons encore, au chapitre des dépenses ordinaires, la création de trois nouveaux escadrons du train. Trois de ces escadrons seront déjà formés en 1902. Ces six escadrons du train doivent être attachés à une division de cavalerie, à deux divisions d'infanterie de Landwehr et à des équipages de ponts de réserve.

Notons enfin, toujours au chapitre des dépenses ordinaires, quelques autres postes qui figuraient déjà dans les précédents budgets et pour lesquels des crédits reportés sont demandés complémentairement. Ainsi, les capitaines-auditeurs doivent être encore augmentés de quatre et les vétérinaires militaires de six. Le nombre des chevaux de cavalerie prêtés¹ doit être porté à 42, un par régiment; une dernière fourniture de sacs de natation est demandée par la cavalerie; les primes de service allouées aux sous-officiers sont élevées de 200000 couronnes; deux équipes de pionniers de chemins de fer, de 12 hommes chacune, doivent être créées pour les forteresses de Cracovie et de Przemysl; tous les capitaines de l'artillerie de forteresse seront désormais montés, etc. A l'école de tir, les compagnies d'instruction qui, jusqu'ici, entraient au service les unes après les autres, seront maintenues sur pied pendant toute la durée des cours, ce qui permettra l'organisation d'exercices de tir avec des demi-bataillons à l'effectif de guerre complet. Enfin, on a pensé à augmenter légèrement le nombre des pensions et des subsides.

Le crédit pour frais de bureaux accordé au Ministère de la Guerre et à quelques commandants de place a été augmenté de 5000 couronnes, ce qui a provoqué des critiques. On a dit qu'au lieu d'élever ce crédit, il eût mieux valu restreindre la cause de cette augmentation, c'est-à-dire la papasserie.

Au budget des dépenses extraordinaires, des compléments de crédits sont demandés :

Pour la fabrication d'armes à feu portatives et de munitions, 1 650 000 couronnes; pour l'acquisition de nouvelles pièces de forteresse, 2 650 000

¹ En Autriche, un certain nombre de chevaux sont prêtés à des particuliers qui doivent les entretenir et les mettre à disposition de la troupe en cas de mobilisation ou de manœuvres. (Réd.)

couronnes; pour des essais avec la nouvelle pièce de campagne, 500 000 couronnes; pour la production de nouvelles fusées d'obus, 200 000 couronnes, et de poudre sans fumée, 150 000 couronnes. Des crédits de moindre importance pour du matériel de voies ferrées de campagne et de forteresse, pour des torpilles, des corps de pontons démontables et des pontons avec moteurs à benzine, pour des appareils d'éclairage électrique, 200 000 couronnes; pour les parcs d'aérostation de forteresse, 60 000 couronnes; pour des fours roulants de campagne, 531 000 couronnes¹; pour des tentes-abris portatives, 150 000 couronnes, etc.

Enfin une série de crédits plus importants, secondes ou subséquentes annuités reportées, pour travaux de construction de bâtiments.

Comparé au budget de l'armée de terre, le budget de la marine pour 1903 se présente d'une manière un peu moins favorable. Les prévisions sont en totalité les suivantes :

Dépenses ordinaires	34,828,930 couronnes.
» extraordinaire	14,111,880 »
Ensemble	<u>48,940,820 couronnes.</u>

L'augmentation sur les prévisions de 1902 est d'environ 2 850 000 couronnes et sur celles de 1901 d'environ 5 450 000 couronnes. Donc, en deux ans, le budget de la marine a augmenté de plus de 10 %, tandis que l'augmentation du budget de l'armée de terre n'a même pas atteint le 1 %.

Le plus gros chiffre du budget concerne la construction de nouveaux navires de guerre, 16 1/2 millions, contre 13 1/2 millions prévus pour 1902. Ce chiffre de 16 1/2 millions comprend, entre autres, un crédit complémentaire pour la construction, décidée en 1901, de deux moniteurs du Danube et de cinq patrouilleurs. Un crédit complémentaire de 2 200 000 couronnes est également inscrit pour la construction, dans le port de Pola, le principal port militaire de la monarchie, d'un dock flottant en acier. L'année dernière, un crédit de 1 million avait été demandé pour cette entreprise.

Le projet prévoit une notable augmentation — environ 750 hommes — du corps des matelots de Pola, ainsi que l'augmentation successive du nombre des mousses — de 300 à 400 — et des élèves mécaniciens — de 120 à 180.

Indépendamment d'une série de crédits plus importants pour des constructions sur terre ou flottantes, nous relevons un poste de 24 000 couronnes pour des pistolets à répétition et de 227 980 couronnes pour le détachement d'occupation en Chine.

L'ordinaire des troupes navales doit être amélioré de la même façon que celui des troupes de l'armée de terre. Le supplément d'indemnité de vivres déjà accordé aux hommes pour cinq jours par semaine sera élevé de 4 à 6 hellers par homme et par jour.

¹ En 1902 : 150,000 couronnes. (V. *Revue militaire*, 1901, p. 1067-1069.)

Notons enfin, car ce point présente un intérêt général, que les Ministères des Affaires étrangères et de la Guerre — section navale — soumettent aux Délégations une demande d'allocations supplémentaires pour 1901 et 1902, destinées à couvrir le surplus de dépenses qu'ils ont eu à supporter ensuite des événements de Chine. D'après le plan d'amortissement arrêté entre les puissances et le gouvernement chinois, le remboursement de toutes les indemnités dues par la Chine doit s'effectuer dans le terme de 39 ans. L'Autriche-Hongrie a réclamé 14 714 278 couronnes. Le chiffre des allocations demandées pour 1901 et 1902 en supplément de 3 622 356 couronnes déjà obtenues par le Ministère de la Guerre — section navale — est de 5 926 000 couronnes, soit de 6 millions en chiffres ronds.

Sur ces 6 millions, $4\frac{1}{2}$ millions sont revendiqués par le Ministère de la Guerre et de la Marine et $1\frac{1}{2}$ million par le Ministère des Affaires étrangères, ces derniers pour la reconstruction du palais de l'ambassade à Péking — 900 000 couronnes — et pour la réparation partielle de dommages soufferts et autres frais — 600 000 couronnes. Le restant des dépenses sera couvert par de nouvelles allocations, lesquelles feront l'objet d'une demande ultérieure que le cabinet se réserve de soumettre l'année prochaine aux Délégations.

Tous les articles du budget commun ont été adoptés sans réserves par les diverses commissions des deux Délégations, après de longs débats, parfois assez vifs. Le budget, dans son ensemble, sera certainement voté, également sans modifications, par les Délégations réunies en assemblée plénière.

— Des essais de tir spéciaux ont eu lieu le 28 mai, au polygone d'Oerkony, avec les pièces de montagne et les obusiers de campagne, en présence des membres des Délégations autrichienne et hongroise, auxquels s'étaient joints des représentants de la presse.

— Nous avons dit plus haut qu'un crédit de 38 millions de couronnes pour 1902 était reporté au nouveau projet de budget pour l'acquisition d'un matériel d'obusiers de campagne et de pièces de montagne, ainsi que pour la création de 14 divisions de batteries d'obusiers et pour la réorganisation de l'artillerie de montagne. De ce chiffre, 29 800 000 couronnes doivent être consacrés à l'acquisition des pièces, des avant-trains et de la munition, 2 120 000 couronnes à l'achat des chevaux et le reste à des fournitures pour la troupe, effets d'habillement et d'équipement, lits, armes à feu portatives, etc.

Aussitôt que les essais entrepris avec les nouvelles pièces de campagne seront terminés, un nouveau crédit, qui ne dépassera pas 40 millions, sera demandé aussi pour ce matériel.

Suivant ainsi — un peu tardivement — l'exemple donné par les autres puissances, l'Autriche-Hongrie travaille à doter son armée d'une artillerie

à la hauteur des exigences modernes, tant au point de vue de la qualité du matériel qu'au point de vue de l'importance des effectifs.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* ont été tenus au courant, par des notes répétées, de l'état de la question des armements d'artillerie en Autriche-Hongrie. La solution, désormais définitive, qu'elle a reçue ne les surprendra donc pas. Dans notre chronique d'avril, nous indiquions comme probable l'acquisition de 270 obusiers nouveaux. Ce chiffre s'est trouvé presque entièrement confirmé par les décisions prises depuis lors. Il n'en diffère que de 18 pièces : 252 au lieu de 270. Cet écart en moins provient de ce qu'on avait primitivement songé à adjoindre des divisions d'obusiers à chacun des 15 corps de la monarchie, tandis qu'on s'est finalement décidé à n'en créer que pour 14 d'entre eux.

L'artillerie austro-hongroise possédera donc désormais, comme c'était le cas jusqu'il y a dix ans, deux genres de pièces : les canons de campagne et les obusiers.

L'obusier est du calibre de 10,4 cm., en bronze-acier forgé, pourvu de la fermeture à vis excentrique Nemetz. L'affût est à bêche de crosse sans appareil de pointage en direction. Ce genre d'affût a donné de très bons résultats en cours d'essais. Le poids de la bouche est de 395 kg., celui de l'affût de 550 kg. Le poids de la pièce attelée, 945 kg., est donc inférieur à celui de notre pièce de campagne de 9 cm., 1108 kg. (Allemagne : 1090; Angleterre : 1170 kg.).

Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, la question des affûts paraît ainsi résolue pour les obusiers et pour les pièces de montagne, tandis qu'elle reste ouverte pour les canons de campagne jusqu'à ce que les partisans de l'affût à bêche de crosse et ceux du recul sur affût soient tombés d'accord sur le choix du meilleur système à adopter. Les gens à courte vue qui voudraient que l'on se décidât enfin pour l'un ou l'autre système n'ont qu'à jeter les yeux sur les pays qui ont été les premiers à transformer leur matériel : l'affût allemand M. 96 ne répond certainement plus aux exigences actuelles et on peut en dire autant de l'affût français, dont la mise en service a été également trop précipitée.

En dépit des divergences de vues qui existent à ce sujet et de l'opposition qui s'est manifestée dans plusieurs publications techniques, la question du métal de la bouche à feu a été, en revanche, définitivement tranchée en ce sens qu'on s'est décidé en faveur du *bronze-acier forgé*.

Les principaux motifs qui ont prévalu en faveur de ce choix sont de deux ordres, d'après ce qu'a déclaré le Ministre de la Guerre en Commission de l'armée. On a tenu compte d'abord de l'extrême résistance du bronze-acier, laquelle exclut les accidents qui se produisent quelquefois dans les tirs à obus brisants avec les pièces en acier, et, en second lieu, du fait que la production des pièces en bronze-acier pourra être, en partie tout au moins, indépendante de l'étranger. L'industrie indigène de l'acier

sera mise largement à contribution pour la fabrication des affûts, des avant-trains, de la munition, etc. Les partisans du bronze forgé font valoir le bas prix du bronze relativement à l'acier et sa facile fusion. Une bouche de bronze de la meilleure qualité reviendrait à 1300 couronnes en moyenne, tandis que la bouche en acier des Français coûterait environ 4000 couronnes. Comme, par suite, une bonne bouche en acier coûterait environ trois fois plus qu'une bouche en bronze et comme sur l'ensemble du crédit disponible de $38 + 40 = 78$ millions de couronnes, environ le quart, soit 20 millions en chiffres ronds, doit être affecté à la production des bouches à feu, on réalisera, en adoptant le bronze forgé, une économie de (3—1) $+ 20 = 40$ millions de couronnes, chiffre qui, étant données les fortes dépenses nécessitées par la transformation de l'armement, doit évidemment peser d'un grand poids dans la balance.

Mais les adversaires du bronze forgé n'admettent pas ce calcul. Il n'est pas exact, disent-ils, parce que le bronze ordinaire n'est pas susceptible d'être employé tel quel pour la fabrication des bouches à feu en bronze forgé. Il faut préalablement que les blocs d'alliage bruts produits par le coulage en coquilles soient forgés à chaud sous une forte presse hydraulique, puis que l'intérieur des cylindres creux soit foré jusqu'à ce qu'il ait atteint le diamètre correspondant au calibre.

Or, les blocs bruts ne résistent pas toujours au travail de forgeage sous la presse. Le métal ne reste homogène que s'il est absolument pur. Ce sont donc des éléments d'une pureté parfaite, cuivre et étain, qu'il faut employer pour le bain d'alliage. Si donc ces éléments doivent d'abord être achetés à l'état de pureté nécessaire, et si, d'autre part, les procédés habituels de fabrication — fonte, forgeage, manipulations diverses — analogues dans la production des deux genres de bouches à feu — acier et bronze forgé — se compliquent encore, dans celle des bouches en bronze forgé, d'un travail supplémentaire de forage, on pourrait peut-être arriver à livrer les bouches en bronze forgé au même prix que celles en acier-nickel, mais jamais à réaliser sur le prix des premières l'économie énorme dont parlent les partisans du matériel de bronze.

Cette discussion technique, que nous empruntons à la *Danzers Armee-Zeitung*, ne change d'ailleurs rien au fait accompli. On doit, au contraire, savoir gré au Ministère de la Guerre de s'être décidé en faveur du matériel le meilleur, sans se laisser influencer par des motifs d'économie et alors même que ce matériel pourrait effectivement revenir plus cher qu'on ne le pensait.

Les techniciens militaires de l'« île de bronze du centre de l'Europe » (usine Krupp) ont certainement étudié cette question métallurgique sous toutes ses faces, car ils ont une expérience des pièces en bronze qui date de plus de dix ans. Les partisans de l'acier, qui, volontiers, traitent leurs adversaires de « pédants » (Die « Bronzedoktorei » Oesterreich-Ungarn's)

n'ont garde de mentionner l'une des qualités les plus précieuses du bronze-acier, c'est qu'il n'exige aucun entretien quelconque. Dans une armée comme la nôtre, où les cadres ont un service un peu intermittent, comme celui des instructeurs dans les armées de milices, cet avantage n'est pas à dédaigner même en temps de paix. En temps de guerre, il sera vivement apprécié par toute la troupe.

En ce qui concerne la munition des nouveaux obusiers, il y a lieu de faire observer que ces pièces ne tireront pas d'obus à balles. Du moins, lors de la dissolution de la batterie d'essais, le 30 avril dernier, l'emploi des shrapneis n'avait pas encore été décidé et il ne sera jamais, en tout cas, qu'exceptionnel. On dit que ce genre de munition complique le tir et que les balles ne possèdent pas une force de pénétration suffisante.

On emploiera donc presque exclusivement, comme munitions, les obus brisants avec fusée à double effet. Ces projectiles satisfont à toutes les exigences dans les deux cas principaux où l'on utilise les obusiers de campagne : le tir contre des buts animés dissimulés derrière des couverts et le tir contre ces couverts eux-mêmes en vue de leur destruction. Le poids du projectile est d'environ 14 kg. et celui des shrapnels d'environ 12 kg. (le shrapnel de notre canon de campagne de 9 cm. pèse 6,7 kg.). Pour les tirs, on emploie six différentes charges d'éclatement. La plus faible — 0,125 kg — communique au projectile une vitesse initiale de 150 m. La plus forte est de 0,31 kg. Vitesse initiale, 300 m. Le tir à shrapnels a lieu exclusivement avec la charge la plus forte, qui donne une vitesse initiale de 315 m. Les essais avec des charges plus faibles ne sont pas encore terminés.

Les nouvelles divisions de batteries d'obusiers seront formées à partir du 1^{er} octobre prochain. Chaque division se composera de 3 batteries de 6 pièces chacune, d'un détachement de parc de munitions et d'un détachement de dépôt de réserve. Chacun des 14 corps d'armée, pourvus d'artillerie de campagne, sera ainsi doté d'une division de batteries d'obusiers. On ne s'est pas encore préoccupé de créer de nouvelles formations en cas de guerre et pour l'Ecole de tir et d'adjoindre des obusiers au 15^e corps bosniaque et herzégovinien.

L'effectif d'une batterie d'obusiers, non compris l'état-major, est le suivant :

- 5 capitaines,
- 12 officiers subalternes,
- 3 cadets,
- 9 artificiers,
- 6 sous-officiers comptables,
- 11 chefs de peloton (*Zugsführer*),
- 17 caporaux,
- 12 chefs de pièce (*Geschützvorsteher*),

3 trompettes,
 12 sous-chefs de pièce (*Vormeister*),
 30 premiers canonniers,
 84 canonniers,
 12 brigadiers (*Fahr-Vormeister*),
 34 premiers conducteurs (*Ober-Fahrcanoniere*),
 67 conducteurs (*Unter-Fahrcanoniere*),
 6 brancardiers,
 29 ouvriers,
 17 domestiques,
 67 chevaux de selle, } et chevaux de réserve.
 86 » de trait, }

A l'état-major complet doivent être adjoints en outre, comme organes nouveaux, 1 mécanicien (*Werkführer*), 1 armurier et 1 charron. Les divisions seront formées à effectifs réduits et il n'y aura que 4 pièces attelées par batterie.

Concurremment aux obusiers de campagne, le ministère de la guerre a définitivement adopté le type de la nouvelle pièce de montagne, dont la bouche est également en bronze forgé et l'affût à bêche de crosse. D'après les déclarations du ministre en commission de la Délégation autrichienne, on ne pouvait s'écartez, en ce qui concerne le poids de la pièce, de certaines limites données, mais le matériel et le projectile atteignent un degré de perfection qui ne saurait être dépassé, aussi longtemps du moins que de nouvelles inventions n'auront pas survécu.

De même que les obusiers, la nouvelle pièce de montagne a été soumise, avant d'être adoptée, à des essais minutieux, portant soit sur la résistance du matériel pendant la marche et au tir, soit sur l'effet des influences atmosphériques les plus variées.

Le plan de réorganisation de l'artillerie de montagne ne prévoit pour le moment que la mise sur pied d'une seule batterie armée de la nouvelle pièce.

Actuellement, il existe en temps de paix 14 batteries de montagne ; 11 d'entre elles font partie des régiments d'artillerie de corps nos 1, 2 et 6 à 14; 3 appartiennent à la division de batteries de montagne du Tyrol. En cas de mobilisation, plusieurs batteries de campagne légère de 9 cm. seront formées avec le dépôt de remplacement de cette division. Désormais, cette dernière possédera, déjà en temps de paix, 3 batteries de montagne et 2 de campagne légères, ayant au total un effectif de 400 hommes et de 148 chevaux. A l'état-major de chacune de ces batteries seront également adjoints 1 mécanicien (*Werkführer*), 1 charron et 1 armurier. Les nouvelles batteries légères ne seront pas créées avant que le type des nouveaux canons de campagne soit définitivement arrêté.

Le ministre a déclaré que, dans tous les Etats, on considérait le sys-

tème du recul sur affût comme étant celui de l'avenir. Mais ce système ne saurait être adopté avant qu'on se soit rendu compte, par des essais très longs et très minutieux, de ce qu'il vaudrait en campagne. Plusieurs modèles de pièces à recul sur affût sont parvenus au ministère de la guerre et ils sont actuellement soumis à des essais qui, selon toutes les prévisions, dureront encore longtemps. Il est fort peu probable qu'ils puissent être terminés déjà au printemps prochain.

Le ministre a donné l'assurance que les crédits pour l'acquisition des nouvelles pièces ne seraient pas demandés en une seule fois, mais répartis sur trois ans. Le matériel nécessaire serait fabriqué en entier dans le pays et l'on s'adresserait à l'industrie privée pour la livraison de toutes les parties de la pièce, à l'exception des bouches, qui seraient produites par l'arsenal d'artillerie à Vienne.

Concurremment aux réformes dont nous venons de parler, nous mentionnerons encore la création, obtenue pour l'année prochaine, d'une seconde école de cadets d'artillerie. Cette école s'ouvrira le 1^{er} septembre 1903 à Fraisskirchen, près de Vienne. Elle n'aura tout d'abord que deux classes inférieures. Les classes supérieures s'ouvriront successivement, la 3^e en 1904 et la 4^e en 1905. L'école actuelle de Vienne sera supprimée lorsque l'on aura recruté le nombre supplémentaire d'officiers rendu nécessaire par la réorganisation de l'artillerie.

Pour obtenir le nombre d'hommes dont le recrutement sera nécessité par les nouvelles formations de l'artillerie, il faudrait augmenter le contingent annuel des recrues, lequel, d'ailleurs ne correspond plus au chiffre actuel de la population de l'Autriche-Hongrie, parce qu'il a été fixé, pour une période de dix ans, sur la base de la population en 1880. Par suite des scènes déplorables qui se répètent à chaque session des Chambres et qui paralysent l'activité législative du Parlement, la loi de recrutement de 1880, qui devait être modifiée en 1898, a été, dès lors, simplement prolongée d'année en année et l'on a provisoirement maintenu l'ancien chiffre suranné du contingent des recrues.

Bien que l'élévation de ce contingent ne saurait être plus longtemps différée, il semble que, cette année encore, on veuille se contenter du provisoire dont on n'est pas sorti depuis 1898. Les deux Parlements ne peuvent pas se décider à aborder de front la discussion du nouveau projet de loi militaire. Ainsi qu'il ressort, en effet, des délibérations qui ont eu lieu dans le sein de la commission militaire de la Délégation hongroise, les deux gouvernements estiment que la question de l'augmentation du contingent des recrues n'est pas assez mûre pour pouvoir être portée devant les Chambres. Pour obtenir le supplément de troupes nécessaire, on se bornera provisoirement à proposer une loi spéciale prolongeant la durée du service des réservistes.

La pratique a démontré que le chiffre des conscrits appelés actuelle-

ment sous les drapeaux n'est plus suffisant, aussi, pour suppléer aux défections qui se produisent dans le cours de l'année, a-t-on pris l'habitude de rappeler ces réservistes, dont il est question de prolonger le temps de service. Aussi longtemps que le contingent annuel des recrues n'aura pas été augmenté par la loi, on ne peut songer à instituer le service de deux ans dont l'introduction est réclamée régulièrement à chaque session des Délégations. Car c'est seulement alors que les autorités militaires seront en mesure de licencier, après l'accomplissement de leurs deux ans de service, un plus grand nombre d'hommes qui pourront être remplacés par les nouveaux conscrits dont la loi aura prévu l'appel sous les drapeaux.

On voit, par ce qui précède, que la question de la réorganisation de notre artillerie et de notre infanterie et celles de l'augmentation du contingent annuel des recrues et du service de deux ans sont indissolublement liées, si bien qu'aucune d'entre elles ne saurait être résolue, d'une manière satisfaisante, avant que les autres aient également reçu leur solution.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

La crise ministérielle. — Les grandes manœuvres de 1901. — A la section historique de l'état-major de l'armée. — Le stage régimentaire des officiers de l'artillerie et du génie. — Les bureaux du ministère de la guerre. — † Le général Béziat.

Comme je le désirais plus que je ne l'espérais, le parti républicain a compris que son premier devoir était de conserver le général André au ministère de la guerre. En dépit de compétitions nombreuses et de vives sollicitations, les personnages qui ont été conviés à former le cabinet ou à en faire partie ont tous été d'accord sur ce point, et, lorsque M. Combes a entrepris ses négociations en vue de recruter ses collaborateurs, il n'a rien eu de plus pressé que d'aller demander à M. Delcassé et au général André de conserver leurs portefeuilles.

On peut donc penser que la direction des affaires militaires restera ce qu'elle était. Peut-être, pourtant, le ministre de la guerre se sentira-t-il, avec M. Combes, qui est franchement radical, les coudées plus franches qu'avec M. Waldeck-Rousseau, dont le tempérament était plutôt conservateur, qui avait des opinions moins avancées, et qui a cru devoir souvent retenir et modérer l'ardeur du général André. Il est possible d'ailleurs que

celui-ci se soit calmé, qu'il ait compris ce qu'on gagne à temporiser; il se peut que, étant aujourd'hui assuré de durer, il soit plus porté à remplacer la méthode forte par la méthode douce. Bref, on est en droit de prévoir certains changements dans l'allure générale de sa marche. On dit aussi que, éclairé sur l'attitude de certaines personnes de son entourage, dont le rôle a été mis en lumière au cours de la crise gouvernementale, il va modifier par quelques éliminations la composition de cet entourage, que même il songe à épurer son cabinet, ce cabinet qu'il avait chargé d'épurer l'armée. Nous ne tarderons pas à savoir ce qu'il y a de fondé dans les intentions qu'on lui prête à cet égard.

En tout cas, il est un point d'ores et déjà acquis : c'est que la question du service de deux ans va être reprise avec énergie et sans désemparer. On parle même de l'aborder à très bref délai, peut-être même dès que le Sénat aura repris régulièrement ses séances. C'est en effet le projet déposé par un membre de la haute assemblée, le projet Rolland, qui servira de base à la discussion. Le gouvernement en adopte les grandes lignes. J'en ai dit quelques mots dans ma chronique de février (page 178), et j'aurais bientôt l'occasion d'en reparler plus en détail.

Il paraît qu'on va aussi faire aboutir la réforme de la justice militaire ; mais j'ai peu d'enthousiasme pour les semblants d'améliorations acceptés par le général André. Reportez-vous, à ce sujet, à mes observations de l'an dernier (page 493). Si c'est à ce médiocre résultat qu'on doit arriver, inutile de se réjouir et de se féliciter. Ce n'est pas la peine assurément, de changer de gouvernement!...

Dans le *Journal des Sciences militaires* de mai 1902, le capitaine J. B. continue, sans l'achever, son étude critique sur les manœuvres de l'Est en 1901. Ah! on peut dire qu'il n'a pas ses yeux dans sa poche, le capitaine J. B.! Il a tout vu : ce qui se passe sur le terrain et ce qui se fait dans les quartiers-généraux. Il a parcouru les champs de bataille, inspecté les avant-postes, visité les cantonnements, surveillé le travail des bureaux de l'état-major. Il a été partout. Il parle de tout. Il en parle librement, en homme que ses trois galons ne gênent pas pour faire la leçon aux généraux, comme si, au lieu d'être un simple capitaine, il était un grand capitaine. Peut-être, d'ailleurs, ne se trompe-t-on pas quand on voit en lui le porte-parole de l'officier le plus autorisé pour donner son opinion — un peu intéressée, mais éclairée, — sur les opérations du mois de septembre dernier dans les Ardennes, l'Aisne et la Marne. C'est à ce titre, d'ailleurs, que je lui consacre une mention particulièrement détaillée.

Donc, notre censeur blâme les états-majors d'avoir « commis presque constamment la faute » d'indiquer la *ligne de surveillance* (celle des petits postes), au lieu de la *ligne de résistance* (celle des avant-postes)... D'autre part, les commandants des avant-postes « ont presque toujours négligé

d'organiser des réserves en arrière de leurs grand'gardes, ou bien ont placé ces réserves beaucoup trop loin de ces dernières. » Sévère, mais juste. Non moins juste, le principe de détacher toujours des cavaliers aux avant-postes. Non moins sévères, les observations suivantes :

L'infanterie, au début du combat, a toujours montré des lignes particulièrement minces, à tel point que l'on pouvait se demander si cette première ligne n'était pas simplement une ligne de patrouilles ou d'éclaireurs.

Cela n'empêchait pas d'ailleurs le commandant de cette première ligne de la pousser en avant, et presque toujours sans attendre les réserves, si bien que, arrivé à 200 ou 300 mètres de l'ennemi, il fallait faire coucher tout le monde et tirailler jusqu'à ce que des renforts suffisants fussent arrivés.

A ce moment, la ligne devenait alors tellement dense que la plupart des tirailleurs ne pouvaient utiliser leurs armes.

Quelquefois aussi, quand on se trouvait en face d'un adversaire manœuvrier, il profitait de cette halte forcée pour lancer, avant l'arrivée des réserves, une contre-attaque vigoureuse qui imposait la retraite.

En tout cas, cet arrêt à 200 ou 300 mètres de l'ennemi est impardonnable....

...Sur le champ de bataille, il ne saurait y avoir une foule de formations : dès que l'on reçoit du plomb, il faut en renvoyer, en renvoyer le plus possible¹; donc, mettre les hommes coude à coude et suivis de très près par des fractions de réserve, pour boucher les vides que le feu ennemi va produire.

Quant aux réserves, dès qu'elles sont sous le feu de l'infanterie adverse, elles aussi prennent la formation en ligne : c'est la moins vulnérable²

Notre critique nous prédit un revenez-y de vogue pour le feu de salve. C'est un pronostic qui est aussi sûr que celui de la pluie quand il fait chaud : la sécheresse finira bien par... finir. Chacun sait que les mérites de la vareuse n'apparaissent jamais tant que lorsqu'on est condamné à porter la tunique. Lorsque la mode est aux vêtements collants, on ne tarde pas à aimer les toilettes amples. Le feu à volonté est le seul en faveur aujourd'hui, il faut donc s'attendre à ce qu'il soit bientôt honni.

Mais laissons le métier de prophète pour reprendre la férule du magister. Bigre! Elle cingle dur!

Il semblerait que notre infanterie a complètement perdu le sentiment de l'utilisation du terrain...

... Y avait-il un terrain complètement découvert à traverser, et cela sous le feu de l'ennemi, jamais nous n'avons vu un commandant d'unité employer la méthode autrichienne, pourtant bien connue : les hommes gagnant success-

¹ C'est la théorie du général de Negriger; mais celui-ci, plus radical, en conclut qu'il faut renoncer à avoir des réserves.

² Ces réserves placées à 100, 150, 200 mètres derrière les tirailleurs ne peuvent rien faire, si ce n'est recevoir les coups destinés à ceux-ci. Il en est tout autrement de la seconde « vague » du général de Negriger, puisqu'elle est à plusieurs kilomètres derrière la première. Il est vrai qu'elle ne conserve pas toujours cette distance... prudente!

sivement et en courant le nouvel emplacement. Le mouvement a toujours été exécuté par tout le monde à la fois, et le plus souvent au pas...

...Nous avons vu des compagnies entières, déjà engagées et atteignant une crête, ne pas même essayer d'en profiter pour se défilter.

Il est vrai que ces critiques partent d'un postulatum que je crois très contestable, je l'avoue, à savoir que « les shrapnels des canons à tir rapide ne peuvent rien contre des hommes terrés, défilés. » Terrés, soit; mais simplement défilés? Hum!...

Je passe les considérations sur la tenue. Il paraît qu'avec, un sac tyrolien, des espadrilles au lieu de godillots, un étui-veste imperméable, un casque léger, des outils portatifs portés au ceinturon, tout serait pour le mieux dans la meilleure des infanteries du monde. Allons, tant mieux!

Voyons maintenant la cavalerie, dont c'est le tour de recevoir « son paquet, » bien qu'elle ait « conservé tout son allant d'autrefois; » mais, « malheureusement, elle agit encore bien souvent seule, sans tenir compte des autres armes et de la nécessité absolue de la coopération des trois armes. »

Autres griefs encore, et non négligeables :

Il semblait que les officiers de cavalerie étaient un peu trop hantés par le souci de ménager leurs chevaux.

Il faut malheureusement reconnaître, pour la justification des capitaines-commandants, que les colonels les jugent souvent d'après le nombre des chevaux qu'ils ramènent dans la garnison, et non d'après la façon dont ils ont conduit tactiquement leur escadron. Et d'aucuns même disent que c'est le cas général.

Aussi combien de fois a-t-il été donné de voir en pleine manœuvre des escadrons pied à terre, et, pendant ce temps, les généraux dont ils dépendaient manquaient de renseignements et de cavalerie.

C'est le cas qui s'est produit particulièrement pour les escadrons divisionnaires. Le commandement s'est constamment plaint de n'en point recevoir de renseignements, et avec juste raison. En général, les commandants de ces escadrons se sont contentés d'éclairer les flancs de l'unité à laquelle ils étaient attachés ou de la relier à l'unité voisine; cela fait, ils sont presque toujours restés inactifs, convaincus que leur mission était terminée. Elle ne faisait que commencer...

...Pas une seule fois, par exemple, il n'a été donné de voir la cavalerie essayer d'agir sur les réserves, sur ces réserves qui, en général, se gardent si mal.

A signaler encore de très intéressantes observations sur l'abus qu'on fait des reconnaissances d'officiers et sur la manière dont celles-ci doivent être conduites.

Venons-en à l'artillerie. Ah! Elle non plus, elle ne sort pas blanche des mains du capitaine J. B. Il lui reproche de « se désintéresser de plus en plus des manœuvres d'automne, » ou tout au moins d'en avoir l'air. Elle « se borne à faire du bruit, » ouvrant le feu avec toutes ses pièces quand

ce n'est pas nécessaire. Et ici nous trouvons une nouvelle formule de l'économie si controversée des forces. Il faut, dit notre auteur, engager 2 n batteries si l'ennemi en a montré n, « mais pas plus; les autres restent *en garde*, prêtes à tout événement. »

Autre crime. S'ils sont à tir rapide, nos canons sont à marche lente. Rarement ils prennent le « grand trot », ce qui augmenterait la confiance du fantassin qui se dirige sur l'ennemi. L'artillerie se porte en ligne « à une allure des plus modérées. » Je dois avouer que j'avais trouvé, moi, qu'elle dépassait trop souvent, et de beaucoup, la vitesse réglementaire de 200 mètres à la minute.

Je ne m'en suis pas plaint, parce que le paragraphe 275 du « Projet » du 18 juillet 1898 autorisait « dans des circonstances exceptionnelles et pendant un temps très court, » à allonger le trot et à atteindre à cette allure la vitesse de 280 par minute. Mais le paragraphe 498 s'élevait déjà contre l'accélération du trot réglementaire de 200 mètres. Quant au nouveau règlement (16 novembre 1901), il n'admet plus que cette vitesse ultra-modérée (§§ 352 et 417), et je m'en réjouis, car je crois qu'elle peut seule assurer la conservation des attelages et le calme du personnel. Les autres « considérations morales » ne me paraissent pas, dans l'espèce, devoir compter.

Le génie trouve grâce devant le capitaine J. B., ou, tout au moins, il s'en tire à bon compte. Mais notre auteur demande, dût-il encourir l'anathème des « spécialistes, » l'endivisionnement, dès le temps de paix, des compagnies divisionnaires du génie, qu'il voudrait voir participer aux manœuvres de garnison de manière à « mettre en pratique cette fameuse camaraderie de combat dont tout le monde parle et que personne n'applique. » Qu'on se le dise !

Inutile de résumer les six grandes pages consacrées aux « bicyclistes considérés comme combattants ». A noter simplement la conclusion :

La solution actuelle semble consister uniquement à (*sic*) l'adjonction d'une compagnie de 150 à 200 fusils à chacune de nos divisions de cavalerie indépendante.

Nous en avons fini avec les troupes. Restent les états-majors et les services auxiliaires. Ce sera pour une autre fois.

* * *

Il y a de l'émotion dans la Section historique de l'état-major de l'armée. M. Charles Malo, dont on sait le cas que je fais, a lancé sur la *Revue d'histoire*, rédigée par la dite Section, une charge à fond de train, qui y a jeté le trouble.

Il y a dans cette affaire des dessous qu'il est bon de connaître. Qu'on m'accuse donc d'entrer dans les potins et les commérages du ministère.

On sait que notre état-major s'est décidé à publier un récit officiel (ou officieux, ou semi-officiel, ou plus qu'officieux !) de la guerre de 1870. Mieux vaut tard que jamais, disent certains. D'autres, au contraire, disent : Mieux vaut jamais que tard. Si on veut faire œuvre d'historien, on est trop près des événements, on n'a pas assez de reculée. Et, pour noter l'impression toute chaude des acteurs du drame, il eût fallu imiter l'Allemagne qui n'a pas attendu, elle, que cette impression se fût figée et déformée.

Quoiqu'il en soit, il a été décidé que des officiers choisis parmi les élèves de l'école de guerre, parmi les brevetés, seraient employés au dépouillement des documents existant dans les archives de la guerre. De plus, on fit appel aux souvenirs de toutes les personnes qui, de loin ou de près, s'étaient trouvées mêlées aux événements de l'année terrible. A l'aide de tous ces matériaux, la Section historique de l'état-major de l'armée s'est mise à l'œuvre : elle a déjà publié de copieuses monographies, elle en prépare d'autres. A juger par ce qu'elle a déjà produit, on peut prévoir que l'ensemble de sa publication formera un volume considérable. De quoi on aurait vraiment mauvaise grâce à se plaindre, si toutefois on en a pour son argent, c'est-à-dire pour l'argent qu'on verse à titre de contribuable d'abord, d'acheteur ensuite. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici même que ces études font honneur aux officiers qui les ont entreprises, et qui ont le mérite, n'étant pas « de la partie, » de s'être très convenablement tirés de la mission confiée à leur zèle.

Mais messieurs les Historiens professionnels sont moins indulgents pour leurs confrères occasionnels. Ils ont sur le cœur contre la Section historique une foule de petits griefs : la bibliothèque et la salle de lecture ne sont pas installées en vue de la commodité des travailleurs ; on y manque de place pour étaler les documents qu'on a besoin de consulter ; des bouches de chaleur mal placées rendent certaines tables inaccessibles en hiver ; beaucoup de chercheurs en sont réduits à écrire sur leurs genoux. Bref, on trouve la maison peu hospitalière. On l'accuse même de l'être systématiquement, de propos délibéré.

On en donne pour preuve que le maître de maison, — j'entends le chef de la Section — a eu avec ses hôtes, les « civils, » les « pékins, » les « travailleurs libres, » des expressions malheureuses et une attitude maladroite ou tout au moins des expressions et une attitude que la malignité a interprétées défavorablement. Il a dit, par exemple : « Ce sont nos documents, » et on a compris qu'il considérait comme sa propriété personnelle ce qui est à l'Etat et ce qu'une décision libérale (et récente) du ministre de la guerre a mis (dans une certaine mesure !) à la disposition de tout le monde. En réalité, il a sans doute dit : « Nos documents, » dans le sens où, dans sa compagnie, il disait : « Mes hommes, » sans que ce possessif exprimât autre chose qu'un intérêt affectueux et un peu jaloux, car il est manifeste qu'il n'aimait pas permettre que d'autres s'occupassent

d'eux. De plus, dans sa bibliographie, il a fait le silence autour de certaines œuvres très dignes d'être mentionnées, mais qui avaient le tort de n'avoir pas été faites par des militaires, ou sous l'inspiration de la *Revue d'histoire*. Oubliant qu'il n'est pas, lui, un professionnel, mais seulement un officier en service commandé, dont le poste est aujourd'hui dans une bibliothèque, comme il sera demain dans un régiment et après-demain, peut-être, dans une tranchée, on a cru ou voulu croire qu'il feignait d'ignorer ces œuvres, tandis que, plus vraisemblablement, il les ignore réellement. Et c'est ainsi qu'on a été jusqu'à l'accuser d'« intolérance jalouse. »

Vous voyez d'ici le ton de la polémique. Entre MM. les historiens professionnels et MM. les officiers historiens d'occasion, il y avait de l'aigreur. Cette aigreur a trouvé à se manifester, et quatre grands feuilletons des *Débats* ont résumé ou développé quelques-uns des griefs des premiers contre les seconds.

On a montré que, dans le nombre, il en est d'imaginaires. Ainsi, il paraît que M. Charles Malo a eu le tort de donner à entendre qu'on a omis de mettre sous nos yeux certaines dépêches chiffrées dont aucun cryptographe officiel n'avait pu trouver la clef. Il est vrai que pendant une trentaine d'années, personne n'a pu percer le secret de cette correspondance, ce qui ne fait certes pas grand honneur à la perspicacité et à la science des gens dont c'est la spécialité et qui avaient refusé le secours et les lumières des œdipes les plus authentiques¹. Mais enfin le général Brun, un artilleur qui ne manque pas de flair, a découvert le chiffre, et, comme il vient d'être nommé sous-chef d'état-major de l'armée, et encore qu'il n'ait pas encore pris possession de son emploi, à l'heure où j'écris, on déclare que l'honneur de l'état-major est sauf.

C'est triompher un peu facilement !

Quand M. Malo trouve qu'on a tort de « bombarder historiens des officiers, distingués par des aptitudes et mérites divers, mais sans doute médiocrement préparés à cette haute et difficile besogne, » erreur encore ! s'écrie-t-on : les « membres » de la Section historique sont choisis parmi les brevetés qui ont eu des prix d'histoire au collège ou qui ont montré pour l'étude de cette « matière » une prédisposition spéciale, comme en témoignent des distinctions universitaires, académiques ou autres dont il peuvent se targuer. Pour ma part, j'avoue que ces procès de tendance me touchent peu. Assurément on pourrait se demander s'il y a intérêt, pour former de futurs généraux, à confiner des chefs de bataillon et des capitaines dans des travaux d'érudition, fussent-ce des travaux d'érudition militaire; mais, au point de vue où se placent MM. les Historiens professionnels, il ne s'agit pas de savoir si les Historiens occasionnels auxquels nous avons affaire sont gens du métier patentés,

¹ J'y ai fait allusion l'an dernier, en juillet (page 555).

pourvu que leurs œuvres soient bonnes. Vidocq était-il un bon préfet de police, quoique ancien galérien? Si oui, et si on ne tenait qu'à avoir une bonne police, c'est-à-dire si on ne voulait laisser intervenir aucune considération de moralité publique, question étrangère à ce propos, on a bien fait de donner la direction de l'ordre et de la sécurité à quelqu'un qui savait si bien troubler l'un et compromettre l'autre. [Les Militaires historiens ont beau jeu pour répondre aux Historiens militaires : Nous n'écrivons qu'accidentellement ; notre véritable destination n'est pas de compulser des papiers, mais de nous préparer à la guerre. Or, nous y préparant, y songeant sans cesse, étudiant assidûment ses lois, nous sommes mieux qualifiés pour en parler que vous, qui ne portez pas l'uniforme, qui ne l'avez jamais porté et qui ne vous y connaissez pas plus en stratégie qu'un aveugle ne s'y connaît aux couleurs. Vous nous reprochez d'être des amateurs, de ne nous occuper d'histoire qu'en marge de notre profession véritable. Et vous, donc! Combien y en a-t-il parmi vous qui soient exclusivement des historiens ? Tel d'entre vous est surtout un botaniste; tel autre, un fonctionnaire d'une de nos grandes administrations civiles; tel autre, un « rat de bibliothèque ! » En résumé, ne regardons pas ce que nous sommes les uns et les autres; ne considérons que ce que nous faisons : à l'œuvre on connaît l'artisan.]

— Eh bien, soit! répondent les Historiens civils. Examinons vos publications. Ouvrons votre histoire de la guerre de 1870. Nous y voyons tout d'abord une erreur dans la composition de l'ordre de bataille français.

— Pardon, répondent nos Militaires historiens : la faute en est à la *Relation du grand état-major prussien*, car c'est là que nous avons pris nos renseignements.

— Ah! C'est là! Nous nous étions imaginés que vous les aviez trouvés dans des documents originaux français... Mais, enfin, passons. Et, au lieu d'aller chercher nos critiques bien loin, contentons-nous d'ouvrir vos derniers numéros. Dans celui de mars nous voyons figurer à Frœschwiller le lieutenant-colonel Bonet, du 78^e de ligne. Or, si nous ne nous trompons, cet officier supérieur était à la retraite depuis cinq mois, et il avait été remplacé par le lieutenant-colonel Grigois. Quelques pages plus loin, vous faites mourir le commandant Colné, lequel ne fut que blessé.

— Mais veuillez remarquer que c'est un rapport du général de Nansouty qui le dit, à la date du 10 août 1870. Il n'est pas possible que nous, dont le plus haut gradé n'est que lieutenant-colonel, nous nous inscrivions en faux contre des affirmations d'un général. (C'est le mot du colonel Stoffel, disant : « La vérité à trois galons ne peut rien contre la vérité à trois étoiles! ») Nous le savons parbleu! bien, que le commandant Loyre n'a pas été tué le 6 août, puisqu'il vit encore. Mais nous n'avions pas à taxer le colonel d'Andigné d'imposteur pour avoir donné à entendre que cet officier est mort sur le champ de bataille. C'est tout au plus si nous avons osé

lui faire remarquer respectueusement, en mettant le petit doigt sur la couture du pantalon, qu'il parle d'un certain commandant de Sainte-Agathe dont le nom ne se trouve pas dans l'Annuaire de 1870, et que, sans doute, il a voulu parler du chef de bataillon Giraudet de Sainte-Agathe. Cette erreur d'état civil est bien excusable; dans la hâte de la rédaction d'un journal de marche, on peut omettre une partie d'un nom : on abrège. De même, à distance, il n'y a rien d'étonnant à ce que le maréchal de Mac-Mahon ait placé au 7 août la mort du général Duhesme et à quelques jours plus tard celle du général Raoult, alors que les dates réelles sont respectivement 30 (ou 31) août et 6 septembre. Valait-il la peine de faire, à ce propos, la leçon au maréchal et de le traiter de menteur? Et n'eût-il pas été pareillement déplacé de signaler que, dans le « Rapport du colonel Rogier, commandant le 48^e, sur le rôle de ce régiment le 6 août, » le lieutenant-colonel Thomassin est représenté à tort comme étant tombé, ce jour-là, « pour ne plus se relever? » Nous le savons d'autant mieux, à la Section historique, que nous avons pour chef un ancien officier d'ordonnance du dit lieutenant-colonel devenu depuis général de division, commandant de corps d'armée et d'armée, actuellement successeur du général du Barail à la tête des comités de propagande bonapartiste, ce qui prouve, dans un certain sens, qu'il s'est bien « relevé ». Concluons : nous avons accompli un travail considérable, qui a exigé le dépouillement d'innombrables dossiers, et c'est tout au plus s'il s'y est glissé quelques fautes d'impression et des erreurs véniales fort excusables, au surplus, si on songe au délai qui nous a été imparti pour exécuter toute cette besogne, fort étrangère à nos occupations habituelles et normales.

Les professionnels, en enregistrant cet aveu, font remarquer que ce qui est vénial de la part d'une individualité sans mandat, d'un écrivain indépendant, cesse de l'être dans une publication patronnée par l'Etat, faite avec l'argent des contribuables par une collectivité anonyme disposant de tous les moyens d'investigation et de contrôle.

Ne vous semble-t-il pas qu'il y a dans cette controverse bien des exagérations, comme il arrive chaque fois qu'on quitte les hauteurs sereines de la science pour en venir, sans se l'avouer ou du moins sans l'avouer, aux querelles personnelles? Mais en voilà assez. *Nunc paulo majora canamus.*

Le malheur, c'est que les grandes questions font défaut. La crise gouvernementale a quasiment arrêté l'œuvre de réformes commencée par le général André. Cependant il vient de décider que les élèves de l'Ecole polytechnique classés dans les armes spéciales iraient passer un an dans les régiments avant d'allerachever leurs études à l'Ecole d'application de Fontainebleau où la durée du séjour serait réduite de deux ans à un an.

Les promoteurs de cette réforme ont cherché à m'endoctriner. Ils m'ont

fourni une foule d'arguments d'où il résulte, clair comme le jour, que la mesure prise fera du bien et ne pourra pas faire de mal. Je n'ai rien trouvé à répondre à leurs raisonnements ; mais je suis obligé d'avouer qu'un secret instinct et une expérience déjà longue m'ont rendu excessivement conservateur. On a beau me démontrer par A + B les vertus d'une innovation, je ne vois la nécessité d'adopter celle-ci que si une question de principe fondamentale est en jeu. Toucher à ce qui existe et qui marche bien et le faire en vue d'une simple amélioration de détail, voilà qui m'effraie. Or, je prétends que, par des méthodes très différentes, Saint-Cyr et l'Ecole polytechnique nous donnent de très bons sous-lieutenants en qui il y a les germes d'excellents officiers. Je conviens que ces très bons sous-lieutenants ne deviennent pas, dans l'ensemble, d'excellents officiers. Mais je doute que ce soit à cause d'une défectuosité initiale : ce n'est pas leur origine qui les condamne à devenir ce que nous les voyons être. Aussi n'est-ce pas là où on va le prendre que j'aurais été chercher le remède à un mal qui est indéniable. Je ne redoute pas beaucoup les conséquences du stage régimentaire, je répète qu'on donne en sa faveur des raisons solides et séduisantes ; mais, pour ma part, j'aurais maintenu le *statu quo*. Simple affaire de tempérament.

Pour des raisons analogues, je n'approuve que médiocrement le dessein formé par le général André de disperser le personnel civil des bureaux de son administration. Je sais tout ce qu'on peut dire contre l'inertie des employés subalternes. Mais cette inertie ne provient pas de ce que, confinés dans une spécialité, ils finissent par la bien connaître. Elle vient souvent de ce qu'ils la connaissent mieux que les chefs desquels ils dépendent, de sorte que ceux-ci n'osent pas donner des ordres : ils se sentent à la merci de leurs subordonnés, ils en souffrent et ils aspirent à secouer ce joug antihiérarchique. De là leur désir de s'en affranchir. Mais ne tombera-t-on pas dans un mal pire quand l'ignorance de tout le personnel, chefs et inférieurs, sera devenue égale, tellement égale qu'elle ne portera plus ombrage à personne ? On risque de se couper en maniant un rasoir bien effilé ; mais, si on émousse son tranchant, on se sera mis dans l'impossibilité d'en faire l'usage pour lequel on l'a pris. Des rédacteurs du ministère je dirai ce que je disais tout à l'heure des sous-lieutenants : il y a en eux l'étoffe d'un bon personnel. S'ils ne donnent pas tout ce qu'on est en droit d'en attendre, c'est qu'on les emploie mal. Ou on a en eux la confiance aveugle qu'inspire le savoir à l'inexpérience, ou on a pour eux cette crainte enfantine que la force inspire à la débilité.

Il n'en irait pas de même si, à la tête de chaque service, il y avait des hommes éclairés et fermes, capables de faire connaître leurs principes, assez sûrs d'eux-mêmes pour ne pas craindre d'initier leurs sous-ordres à leurs intentions, de leur dévoiler leurs pensées et leurs arrière-pensées, afin d'obtenir leur entière collaboration. Tout le secret de l'autorité devrait

être dans l'application judicieuse de la méthode du baron Stein. Quand il reconstitua, en 1807, l'administration prussienne, il adressa aux différents chefs de service une circulaire dont on ne saurait trop admirer la profondeur, ni trop répéter les termes, ni surtout trop s'inspirer :

Les employés, dit-elle, doivent cesser d'être des instruments muets et mécaniques entre les mains du prince, *des machines qui exécutent des ordres, sans volonté, sans vues propres.* Je veux que désormais ils fassent les affaires avec indépendance, de leur propre mouvement. Je les laisserai sans instruction de détail, et je leur défends de consulter l'autorité centrale. Je frapperai l'incapacité et la pusillanimité ; je récompenserai le courage et l'habileté.

Le mal vient de ce que ces auxiliaires sont trop considérés comme « des machines qui exécutent des ordres, sans volonté, sans vues propres. » On ne s'en fait pas, si j'ose dire, des amis. On les traite plutôt en ennemis, et ils sont tentés de se comporter en ennemis. *Homo homini lupus.* Mais quelle triste méthode c'est que de priver un cheval d'avoine pour l'anémier au point qu'il soit incapable de la moindre défense ! Aucun dresseur sérieux n'aura la lâcheté de recourir à un moyen aussi piètre. Il se propose de domestiquer la force, non de créer l'impuissance.

On a très bien caractérisé l'esprit de la réforme en question en montrant par quel procédé simpliste on entend détruire l'omnipotence des bureaux et venir à bout de leur résistance : on a dit qu'on se propose, par un régime de migration perpétuelle, de rompre le faisceau, d'émettre le bloc en une poussière moléculaire sans cohésion, qu'un souffle serait mourir. En promenant les employés de rond de cuir en rond de cuir, sans leur donner le temps de s'y « asseoir » et de s'y « incruster », on les met à l'abri des habitudes d'esprit d'où dérive la routine ; on empêche ce qui se produit lorsque, connaissant à fond leur département, ils deviennent conservateurs des vieilles formules et se servent de la seule force dont ils disposent, la force d'inertie, pour enrayer les mesures qui leur paraissent contraires à l'ordre des choses établi ou à leur commodité personnelle. Il est évident que, du jour où ils ne connaîtront plus rien aux affaires, ils ne pourront plus invoquer la doctrine.

Le malheur est qu'ils pourront la traiter mal, en tâtonnant, et que leur carrière administrative s'écoulera à apprendre sans cesse un nouveau métier et à n'en jamais savoir un seul à fond.

Par ce temps de spécialisation à outrance, peut-on croire que réellement ce soit là un bon moyen d'obtenir l'utilisation rationnelle de ces forces et de ces intelligences humaines.

Peut-on croire que les chefs, ballottés eux-mêmes par le flot, domineront aisément cette marée mouvante ?

Je suis de ceux qui pensent que des gens propres à tout ne sont bons à rien.

On m'a rapproché, et on a eu raison, d'avoir laissé partir sans un mot de respectueux regret, le général Béziat qui est mort il y a déjà deux mois. A la vérité, sa disparition n'est pas une perte pour l'armée, puisqu'il était, depuis quelques années déjà, au cadre de réserve. Mais il avait su, dans la retraite même, s'occuper activement de la défense du pays. Ayant été le collaborateur du général Séré de Rivièvre, auquel on doit la conception de l'ensemble des fortifications adopté après la guerre de 1870, il ne put s'empêcher de protester lorsqu'il fut question de porter gravement atteinte à ce système de protection par des déclassements de places fortes et d'ouvrages. Il écrivit aux membres du Parlement deux « lettres ouvertes » qui firent sensation et déterminèrent une opposition assez vive pour déterminer le retrait des propositions présentées, quelque peu à la légère, sans doute, par le gouvernement. On voit qu'il était injuste de passer sous silence les services qu'il rendit en cette occurrence. En réparant l'omission dont je me suis rendu coupable, j'ajoutera que c'était un grand travailleur, un officier très actif et très intelligent, par surcroît, enfin, un homme de cœur, généreux et bienfaisant, ce qui ne gâte rien.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les officiers subalternes. — Le budget de la guerre pour 1902/1903 et le rapport ministériel. — Il faut vulgariser l'instruction du tir. — Artillerie de campagne.

Voilà longtemps que l'on se préoccupe de la situation des officiers subalternes. Elle justifierait des améliorations. Ainsi l'a estimé entre autres le précédent ministre de la guerre, général San Martino. Il avait même déposé à la Chambre un projet de loi qui, sans grande augmentation des dépenses, améliorait sensiblement la condition des intéressés. La Chambre, d'accord en principe, chargea toutefois une commission d'élaborer un projet concurrent. Ce dernier, arrêté par des personnes d'une compétence limitée, comporte plus d'inconvénients que d'avantages, entre autres celui de reculer l'échéance de l'adoption du projet ministériel pour lequel l'urgence aurait dû être votée, quitte à améliorer en cours de discussion.

Le projet parlementaire, considérant l'importance de la cavalerie, les dépenses plus élevées de ses officiers, et la nécessité de lui procurer des chefs jeunes, introduit en faveur de cette arme divers priviléges. Malheureusement, au point de vue de la promotion, ils constituent une injustice à l'endroit des autres. Il eut été facile de remédier aux inconvénients dont

se plaignent les officiers de cavalerie par le moyen d'une augmentation d'indemnité; on pourrait aussi changer les règles de leur recrutement.

Le projet parlementaire se propose également de donner le grade de major au lieu de capitaine à l'adjudant-major de régiment, et de capitaine au lieu de lieutenant à l'adjudant-major de bataillon. Cette mesure n'est pas non plus sans comporter ses désavantages, au point de vue disciplinaire entre autres. Elle est de nature à changer les conditions des relations actuelles dans le corps. Un commandant de régiment ou de bataillon peut certainement mieux faire sentir son autorité et mettre son commandement à l'abri d'une influence étrangère, si le grade de l'adjudant est d'un échelon moins élevé.

Néanmoins, la grosse affaire, maintenant, est qu'un projet de réforme arrive à chef, dût-il ne pas apporter toutes les améliorations que l'on désire.

* * *

Le budget de la guerre pour l'exercice 1902-1903 a été déposé à la Chambre. Il pose les principes généraux suivants :

1. Maintien de la dépense totale à 275 millions de francs, y compris les dépenses pour les carabiniers et les pensions.
2. Transformation, conformément aux exigences modernes, du matériel destiné à la défense nationale : fortifications, armes, etc.
3. Economies dans les services de l'administration et autres moins importants, au profit des armes combattantes.

En ce qui concerne le recrutement, le rapport se plaint du trop grand nombre de motifs de transfert de recrutés de la première catégorie dans la troisième, soit d'une catégorie dont les hommes sont tenus à deux ou trois ans de service dans une autre où l'obligation de servir est de quelques jours à peine. Nous avons 14 motifs, tandis qu'en d'autres armées on n'en connaît qu'un, ou très peu dans les pays à législation très libérale. La conséquence grave est que toutes les armes disposent d'un trop petit nombre de soldats de deux et trois ans dans l'active.

L'Italie a 33 millions d'habitants. Lors du dernier recrutement, étaient inscrits 395 888 jeunes gens; le contingent effectif envoyé aux corps a été de 92 376. La même année, la proportion a été la suivante :

En France, 38 millions d'habitants, 402 931 inscrits, 221 210 recrutés.

En Allemagne, 56 millions d'habitants, 1 220 357 inscrits, 273 647 recrutés.

En Autriche-Hongrie, 43 millions d'habitants, 823 844 inscrits, 148 124 recrutés.

Ainsi, l'Italie aurait du choix pour former son contingent si les motifs de dispense ne classaient pas en troisième catégorie de si nombreux jeunes gens. On est dès lors obligé d'admettre dans les régiments des

éléments insuffisants, alors que des dispenses moins libérales permettraient, au contraire, de prélever les meilleurs.

Une autre question soulevée dans le rapport ministériel est celle du Tiro a Segno. Cette école de tir à l'usage des jeunes gens figure au budget, annuellement, pour une somme de 600 000 fr. C'est peu si l'on songe à tout ce que l'on doit demander d'une institution d'une telle importance nationale et militaire. Il faut se rappeler qu'il s'agit bien, en quelque sorte, de l'éducation militaire préventive, la seule de laquelle on puisse attendre une réduction de la durée de service.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable que l'infanterie, qui restera toujours le facteur le plus important du combat, sache se servir de façon opportune de son fusil.

Le rapport ministériel renferme à ce sujet diverses considérations tirées de la récente guerre sud-africaine. Elle a prouvé combien il était utile de répandre chez les jeunes hommes l'amour du tir, d'en répandre la pratique dans les campagnes, et d'y voir non un sport, mais un exercice national. Ce ne sont pas quelques centaines de prodigieux tireurs capables de mettre leurs balles à 200 m. dans un petit disque qu'il faut à la guerre, c'est des milliers et des milliers d'individus ayant une forte notion du tir, comprenant le fonctionnement de la hausse, et aptes à atteindre des buts mobiles et compacts. Alors seulement il pourra être question de réduire la durée du service, parce qu'alors seulement quelques mois suffiront pour faire du citoyen un soldat. La « Commissione centrale del tiro a segno nazionale » a été chargée d'étudier un programme complet de l'institution, la mettant à la hauteur des exigences et lui permettant de procurer une meilleure préparation à la guerre avec le minimum de dépenses et d'impôts.

La question des officiers est aussi un point d'une grande importance mis en claire évidence par le rapport ministériel. Dans les grandes armées modernes, où tous les soldats ne possèdent pas à un égal degré toute l'instruction désirable, et où, par conséquent, croissent les complications du commandement, l'officier subalterne devient un facteur essentiel de la conduite des troupes. En contact permanent avec le soldat, il en est le guide, l'exemple, l'âme pour ainsi dire. De lui seul, peut-être, dépend véritablement et directement la bravoure ou la faiblesse des combattants. Il faut donc améliorer les officiers, éléver leur esprit, augmenter leur effectif. Ils doivent être nombreux sur le champ de bataille, car, plus encore que les soldats, ils sont exposés à la mort.

Malheureusement, ces desiderata sont en opposition avec les nécessités budgétaires et avec la possibilité de la rapidité de l'avancement. Pour concilier les deux points de vue, il faudrait définir mieux la distinction entre l'officier de carrière et l'officier auxiliaire; ne recruter comme permanents que les meilleurs et former un bon cadre de complément dont les officiers

seraient astreints, de temps en temps, à quelques semaines de service et partiraient en cas de mobilisation. Il y aurait lieu, cela va sans dire, d'encourager l'instruction militaire de ces officiers auxiliaires pendant le temps qu'ils ne sont pas sous les drapeaux, les y appeler pour leurs cours spéciaux, à des époques plus favorables, et les favoriser de soldes plus élevées.

Le rapport ministériel propose même d'élever le chiffre des pensions des officiers généraux, que leur mise en position auxiliaire fait passer du jour au lendemain d'une situation avantageuse à une autre vraiment misérable. Cette perspective est de nature en effet à déprimer ces officiers, justement à un moment où ils assument de graves préoccupations et responsabilités. La dépense serait relativement petite qui pourrait faire disparaître ce sérieux inconvénient.

Un mot enfin de notre artillerie de campagne, cette question si discutée déjà, et souvent par des personnes d'une compétence insuffisante si ce n'est nulle. Le rapport nous informe, qu'au cours de cette année-ci, toutes nos batteries de 7 auront été remplacées par le nouveau 75 en acier. Nous aurons ainsi 90 batteries de nouveau matériel.

La transformation de notre 7 cm. maintenant effectuée, il reste à étudier celle de notre canon de 9 cm. Les avis sont très partagés à l'endroit de l'affût; les partisans de l'affût rigide avec bêche de crosse à ressort, invoquent en sa faveur la simplicité et la robustesse de la pièce. Ceux de la bouche à feu à recul sur affût réclament le tir rapide et les boucliers. Nous suivons avec un vif intérêt les essais qui se poursuivent à l'étranger. L'Allemagne étudie son nouveau matériel, l'Autriche-Hongrie poursuit depuis longtemps des essais sur la solution desquels on n'est pas encore fixé, l'Espagne n'a pas terminé entièrement les expériences plus en grand qui doivent la conduire à la modification de tout son armement d'artillerie, l'Angleterre enfin est aussi dans la période d'évolution. Dans ce dernier pays, les résultats de la guerre sud-africaine doivent l'engager à se ranger au recul sur affût. C'est du reste vers ce système que, comme les autres Etats, nous regardons.

L'obusier de campagne est aussi à l'étude chez nous. Ce ne sera que plus tard que nous prendrons une décision, lorsque sera décidée la question du canon de campagne.

CHRONIQUE RUSSE

La situation des officiers. — Nouvelle tactique. — La transformation de l'artillerie. — La lance. — Bicyclistes et mitrailleurs.

Depuis quelque deux ans, les réformes se succèdent rapidement dans l'armée, réformes d'intérêt général, réformes intéressant plus spécialement certaines armes et certains services, ou encore une partie du personnel. Parmi ces dernières, je dois citer les améliorations que l'on s'efforce d'apporter à la situation des officiers.

Je vous ai déjà parlé, dans une chronique précédente, des avantages financiers et d'avancement procurés aux officiers subalternes jusqu'au grade de capitaine. Ils ont été vivement appréciés et n'ont pas peu contribué à donner au cadre de ces officiers un renouveau d'entrain et de courage. L'année passée, ces mesures ont été complétées par des prescriptions sur le passage du grade de capitaine à celui de lieutenant-colonel (je vous rappelle que nous ne connaissons pas celui de major). L'avancement au choix a été limité au $\frac{1}{5}$ des promotions, les $\frac{4}{5}$ ayant lieu à l'ancienneté. En outre, pour éviter au promu les frais toujours onéreux de déplacement, l'avancement se fait le plus possible sur place. Si l'officier a des enfants, il en est tenu compte pour le choix de sa garnison, de façon à leur faciliter l'accès des écoles. Enfin, à partir du grade de capitaine et au-dessus, tout officier a droit à un congé annuel de deux mois, sa solde continuant à courir. Les officiers inférieurs continuent à jouir des permissions de 28 jours au maximum.

Dans le même ordre d'idées, on continue à poursuivre l'égalisation d'instruction des officiers, en développant le programme d'études des écoles de junkers, de telle sorte qu'il se rapproche peu à peu de celui des écoles militaires. On arrivera ainsi à atténuer la distinction entre les deux catégories d'officiers. Dorénavant, les junkers classés en bon rang pourront entrer au régiment avec le grade de sous-lieutenant et non plus seulement comme sous-officiers. Même les autres n'auront plus à attendre aussi longtemps leur promotion. Elle pourra leur être accordée au bout d'un an.

On cherche de même à relever le niveau intellectuel des soldats en organisant dans les casernes, les jours fériés, des conférences, des lectures, des jeux ; bref, tout ce qui peut élargir un peu l'horizon du militaire en garnison.

Cela n'est pas du luxe pour qui sait combien est grande encore la proportion des illétrés dans l'armée russe. En voulez-vous une preuve ? Voici la statistique du recrutement en 1900 (les chiffres de 1901 n'ont pas encore été publiés) :

Sur 1 004 926 inscrits, le contingent des recrutés a compté 285 982 hommes, dont, entre parenthèses, 87 372 étaient mariés. Sur ce nombre, 134 492 savent lire et écrire, ou l'un des deux, soit moins de la moitié; 151 490 n'ont reçu aucune instruction scolaire.

Cette situation n'est pas sans inconvénient, au moment où, pour satisfaire aux exigences de la tactique de l'avenir, on réclame des soldats d'initiative, sachant beaucoup agir par eux-mêmes et ne pas attendre, pour chaque mouvement, les instructions ou les commandements de leur chef. Car chez nous comme ailleurs, on se préoccupe très sérieusement des enseignements de la guerre du Transvaal d'une part et des conséquences de l'emploi d'une artillerie à tir rapide d'autre part. L'instruction pour le combat des détachements comprenant des troupes des trois armes, rédigée par le général Dragomiroff et destinée à remplacer notre instruction pour le combat de 1882, porte des traces visibles de cette double préoccupation.

Sans doute, l'offensive énergique est toujours à la base de notre tactique. Elle est dans le sang du soldat russe, et ne saurait disparaître si facilement, ce qui est fort heureux. Cependant l'usure à coups d'hommes n'est plus recommandée sans des précautions qui, même avec les anciennes armes n'auraient pas toujours été déplacées. Plewna nous fait un devoir de nous le rappeler.

Nous ne le faisons pas assez. Le plus souvent nous obéissons, sans la raisonner assez, à notre tendance à prendre l'offensive, alors que celle-ci n'est rien moins qu'opportune. Que de fois, dans nos manœuvres, n'a-t-on pas vu des troupes d'infanterie, alors que l'ennemi est encore loin, quitter leur position pour s'élanter à l'attaque, perdant ainsi l'occasion qu'elles auraient eues d'affaiblir considérablement au préalable l'assaillant par un tir aux bonnes distances, et le ramener après avoir brisé son élan! On arrive ainsi à des absurdités : on descend d'un plateau dans la plaine où les chances deviennent égales ; on abandonne une position fortifiée, heureux encore quand une poignée de deux douzaines de cosaques ne s'élancent pas pour assaillir des forces décuplées.

Tout dernièrement, je lisais la critique d'une manœuvre par le général Kouropatkine. Une de ses principales observations a été que l'attaque manque de la préparation indispensable. On ouvre le feu à très longue distance, puis, presque sans arrêt, sans profiter des bonnes positions qui s'offrent pour le tir, on avance à la rencontre de l'adversaire. On aurait pu lui infliger des pertes par le feu, mais au lieu de cela on s'expose à ses coups par une marche inconsidérée.

La nouvelle instruction s'efforce de remédier à ces imperfections, et, sans porter atteinte à la tradition de l'offensive, d'en modifier les moyens.

* * *

Peu à peu, nos batteries sont armées du nouveau canon à tir rapide,

modèle 1900. En même temps on réorganise l'arme. Actuellement, l'artillerie montée forme, dans le corps d'armée, deux brigades, disposant chacune de deux groupes de 3 batteries, avec en plus, dans l'une, un groupe de 2 batteries lourdes (canon de 107 mm.). En tout 14 batteries à 8 pièces.

Un ukase du 17 janvier a ordonné la transformation progressive en batteries légères des batteries lourdes qui ne sont pas en première catégorie pour recevoir la pièce à tir rapide.

Un autre prikaze du 6 avril ordonne le groupement des batteries, qui restent à 8 pièces, par 3 ou 4 régiments. Deux régiments réunis forment une brigade.

Vous vous étonnerez peut-être du maintien de la batterie à huit pièces. Ne vous arrêtez pas à l'apparence. Cette batterie est commandée par un lieutenant-colonel ayant sous ses ordres deux capitaines en premier mis chacun à la tête d'une demi-batterie de quatre pièces. L'ancien groupe de trois batteries disparaît. Le régiment le remplace, composé comme j'ai dit de trois ou quatre de ces batteries formant, elles, de petits groupes de deux demi-batteries.

Au surplus, le conseil supérieur de la guerre n'a pas encore publié les états d'effectif et les tableaux du matériel élaborés en application de l'ordre du 6 avril.

* * *

D'après un ordre récent du ministère de la guerre, les cosaques seront armés d'un nouveau modèle de lance, dont le bois est en sapin, en frêne ou en hêtre. Lorsque la lance est en sapin, le diamètre du bois est de 36mm5 ; lorsqu'elle est en frêne ou en hêtre, le diamètre est réduit à 33mm3. La longueur du bois est de 2m844.

La longueur totale de la lance avec son fer et son talon est de 3m,066. On coule environ 400 grammes de plomb entre le bois et le talon, et le poids total de la lance est alors d'environ 2 kg. 870.

La couleur du bois pour les cosaques de la garde est la même que celle des parements. Pour les cosaques de l'armée, le bois est peint en noir.

Notre organisation de bicyclistes en est encore à ses débuts, bicyclistes-estafettes, et non pas combattants. Ils sont dressés dans les corps de troupes, à raison de deux par régiment d'infanterie et d'un par régiment de chasseurs ou de réserve.

En campagne et aux manœuvres, les bicyclistes dressés dans les troupes seront constitués en détachements auprès des états-majors. L'état-major de division envoie deux bicyclistes au quartier général du corps d'armée et de l'armée dont elle fait partie ; l'état-major d'une brigade de chasseurs ou de réserve détache un cycliste au quartier général de son corps d'armée.

Les états-majors choisissent le système de bicyclette qui leur paraît préférable. Une allocation de 10 roubles (27 fr.) par machine est accordée pour les réparations. Les bicyclistes d'état-major reçoivent le revolver avec l'équipement correspondant.

* * *

Trois compagnies de mitrailleurs ont pris part à la campagne de Chine. Elles ont rendu de bons services. Aussi, à titre d'essai, vient-on de créer cinq nouvelles compagnies, dont quatre sont attribuées à quatre divisions de la Russie d'Europe et une à la troisième brigade des tirailleurs de la Sibérie orientale, à Kwandun.



CORRESPONDANCE

A propos des forts du Haut-Rhin.

Nous recevons sur les forts du Haut-Rhin la lettre suivante :

La *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen* a publié, dans sa livraison d'avril, une lettre d'Allemagne, dont le but est de prouver que les fortifications allemandes sur le Haut-Rhin sont dirigées non contre la Suisse, mais uniquement contre la France. C'est bien aussi ce qui doit ressortir de l'article qui a paru sur ce sujet dans la livraison de mars de la *Revue*. Si nous parlons de cette lettre d'Allemagne, c'est en raison des détails intéressants que l'auteur donne à l'appui de son dire.

On n'élève pas de nouveaux forts seulement *sur la rive droite du Rhin*; on construit encore un fort d'interdiction dans la contrée d'Altkirch, en face du *Burgunderloch*, à la bifurcation de la grande route de Belfort sur Mulhouse et sur Huningue. Cet ouvrage commande en outre le chemin de fer à double voie Belfort-Mulhouse-Müllheim, seule ligne qui conduise de France dans la Haute-Alsace et le grand-duché de Bade en passant entre Avricourt et Altkirch, c'est-à-dire entre Strasbourg et Bâle. L'article de la *Monatschrift* insiste sur la nécessité pour l'Allemagne de se garder de ce côté. C'est en effet vers ce point que converge un réseau serré de lignes françaises à deux, trois et l'une même à quatre voies. De plus, la densité et la composition des garnisons françaises à Belfort, Besançon et en arrière de ces places en disent assez sur les intentions du voisin de l'ouest. Du côté allemand, la dislocation est moins dense dans la Haute-Alsace,